



RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL
UN PEUPLE - UN BUT - UNE FOI

RAPPORT GENERAL

DES TRAVAUX DE L'ANNEE 2020



RAPPORT GENERAL

DES TRAVAUX DE L'ANNEE 2020





Son Excellence Monsieur Macky SALL
PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE DU SENEGAL



Monsieur Idrissa SECK

Président du Conseil Economique, Social et Environnemental

SOMMAIRE

	Pages
Sigles et abréviations	10
Mot du Président	12
Première partie : Analyse de la situation économique, sociale et environnementale de l'année 2020	14
I. Situation économique et financière	18
II. Situation sociale	22
III. Situation de la gouvernance, paix et sécurité	25
IV. Situation au plan environnemental	30
V. Recommandations générales	35
Deuxième partie : Rapports des travaux des sessions de l'année 2020	37
Section I : Travaux de la première session ordinaire	38
Thème : «Pandémie de la Covid-19 : conséquences et propositions d'actions»	38
Section II : Travaux de la deuxième session ordinaire	48
Thème : « Effets de la pandémie de la Covid-19 sur le système de santé au Sénégal. Quelles nouvelles orientations pour une politique sanitaire plus résiliente et pérenne avec des services de qualité performants? »	48
Troisième partie: coopération, partenariat et représentations	57
Section I : activités de coopération et partenariat	58
Section II : activités de représentation	61
Quatrième partie: hommage aux conseillers disparus	64
Références bibliographiques	74

SIGLES ET ABRÉVIATIONS

ANCAR	Agence nationale de conseil agricole et rural
BAD	Banque africaine de Développement
BCEAO	Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest
F CFA	Franc de la Communauté financière Africaine
BM	Banque mondiale
CEDEAO	Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest
CESE	Conseil économique, social et environnemental
CMU	Couverture Maladie universelle
CNAAS	Compagnie nationale d'assurance agricole du Sénégal
COUS	Centre des Opérations d'Urgence Sanitaire
CTE	Centre de Traitement Epidémiologique
CPRS	Centre de Promotion et de Réinsertion sociale
CDS	Comités de développement sanitaire
CNGE	Comité national de Gestion des Epidémies
CN-ITIE	Comité national de l'Initiative pour la transparence dans les industries extractives du Sénégal
CDN	Contributions déterminées au niveau national
CCNUCC	Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques
FAO	Fonds des Nations unies pour l'Alimentation
FIDA	Fonds international de Développement agricole
FMI	Fonds monétaire International
FEM	Fonds mondial pour l'environnement
FORCE-Covid-19	Fonds de Riposte et de Solidarité contre les effets de la Covid-19
FNR	Fonds national de Retraite
IPM	Institution de Prévoyance Maladie
IPRES	Institution de Prévoyance Retraite du Sénégal
ISRA	Institut sénégalais de Recherches Agricoles
LMD	Licence-Master-Doctorat
MEN	Ministère de l'Education nationale
MESRI	Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'innovation
MFPEA	Ministère de la Formation professionnelle, de l'Emploi et de l'Artisanat
MNT	Maladie Non Transmissible
ODD	Objectifs de Développement Durable
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
ONU	Organisation des Nations unies
ONU Femmes	Organisation des Nations unies pour les Femmes
OPEP	Organisation des Pays exportateurs de pétrole
PIB	Produit intérieur brut

SIGLES ET ABRÉVIATIONS

PME	Petite et moyenne Entreprise
PMI	Petite et Moyenne Industrie
PNA	Pharmacie nationale d'Approvisionnement
PCI	Prévention Contre les Infections
PEC	Prise en Charge de la maladie
PAM	Programme alimentaire mondial
PAP 2	Programme d'Actions prioritaires n° 02
PRES	Programme de Résilience économique et sociale
PROMOGED	Projet de Gestion intégrée et de l'économie des déchets
TIC	Technologies de l'Information et de la Communication
TPE	Très petite entreprise
RNU	Registre national unifié
SENELEC	Société nationale d'Electricité du Sénégal
SOMISEN SA	Société des Mines du Sénégal
SRMNIA	Santé reproductive, maternelle, néonatale, infantile et de l'Adolescent
SNSP	Stratégie nationale pour une Souveraineté pharmaceutique
UCESA	Union des Conseils économiques et sociaux d'Afrique
UEMOA	Union économique et monétaire ouest-africaine
UVS	Université virtuelle du Sénégal
ZLECA	Zone de Libre Echange continentale africaine
2ème PEF banque mondiale	Mécanisme de financement d'urgence en cas de pandémie

MOT DU PRESIDENT

D'emblée, je voudrais remercier Son Excellence, Monsieur le Président de la République de la confiance dont il a bien voulu me témoigner en me nommant à la tête de cette prestigieuse institution qu'est le Conseil économique, social et environnemental .

Je lui réitère également ma reconnaissance ainsi que ma détermination à ne ménager aucun effort pour réussir, avec l'ensemble des membres du Conseil économique, social et environnemental (CESE) les importantes missions dévolues à ladite institution, et l'accompagner dans la concrétisation de sa volonté de faire du Sénégal un pays émergent.

Ce rapport général de l'année 2020 comporte plusieurs parties portant respectivement sur :

- une analyse de la situation du Sénégal aux plans économique, social et environnemental ;
- un exposé détaillé sur les travaux de notre Assemblée consultative qui, en 2020, a tenu deux sessions ordinaires ;
- et les activités mises en œuvre dans le cadre du partenariat et de la coopération.

En raison de facteurs liés probablement à la COVID-19 et au changement de mandature intervenu en novembre 2020, seules deux (02) sessions ordinaires ont pu être organisées.

La première session ordinaire, tenue du 16 mai au 06 juillet 2020, a examiné et adopté l'avis sur le thème « Pandémie de la Covid-19 : effets aux plans sanitaire, social, économique et orientations prospectives ». Les recommandations issues de cette session sont essentiellement :

- bâtir un système de santé plus résilient ;
- relancer l'économie nationale ;
- rendre le secteur agricole plus performant ;
- et réinventer un système éducatif plus résilient.

Quant à la deuxième session ordinaire, elle s'est déroulée dans la période allant du 15 septembre au 15 octobre. Elle a étudié et adopté l'avis sur le thème « Effets de la pandémie de la Covid-19 sur le système de santé au Sénégal. Quelles nouvelles orientations pour une politique sanitaire plus résiliente et pérenne avec des services de qualité performants ? ». Les propositions formulées à cet effet sont essentiellement axées sur :

- l'adaptation et la consolidation du Plan de riposte sanitaire ;
- la mise en place d'un dispositif plus performant de gouvernance de la santé ;

- la consolidation de la carte sanitaire nationale, en prenant en compte le principe de l'équité territoriale ;
- les prestations de service de qualité qu'il convient développer pour améliorer la santé de la mère et de l'enfant ;
- le développement d'une politique orientée vers la souveraineté médicale et pharmaceutique avec la valorisation de la pharmacopée traditionnelle ;
- une protection sociale plus efficace et efficiente ;
- et la promotion de mécanismes innovants de financement, comme le partenariat public-privé (PPP) pour une meilleure prise en charge des investissements nécessaires à ce secteur.

Il est tout heureux et réconfortant de constater que beaucoup de ces recommandations sont en train d'être prises en charge par le Gouvernement, sous les directives du Chef de l'Etat qui, comme il me l'a souvent exprimé lors de nos rencontres, accorde une grande importance au CESE.

La Covid-19, avec ses conséquences désastreuses qui n'épargnent aucun secteur, malgré les efforts louables consentis par l'Etat, nous enseigne à suffisance sur l'urgence et la nécessité de mobiliser l'ensemble des forces vives de notre pays, pour répondre à l'appel du Président de la République, pour la mise en œuvre du Plan Sénégal Emergent.

Je voudrais exprimer à l'ensemble des Conseillers et agents du CESE mes chaleureux remerciements pour leur sincère engagement et leur professionnalisme. J'y associe également les acteurs des secteurs public et privé, ainsi que ceux de la société civile pour leur franche et positive implication.

Je ne peux pas ne pas m'incliner pieusement devant la mémoire des Honorables Conseillers Messieurs Cheikh Ngaido BA et Amadou TIMBO, récemment ravis à notre affection et prier pour que Dieu, dans Sa Miséricorde infinie, les accueille dans son paradis éternel, eux comme les anciens membres de notre institution qui nous ont quittés ces derniers temps. J'associe également à ces prières tous nos proches et compatriotes qui viennent d'être rappelés à leur Seigneur.

En définitive, je suis persuadé qu'ensemble, notre institution qui est une belle plateforme d'écoute au service du Chef de l'Etat et de son Gouvernement, de l'Assemblée nationale et des citoyens, continuera, conformément à ses missions, à fournir aux décideurs publics des recommandations utiles permettant une prise en charge efficiente des besoins des populations.

Monsieur Idrissa SECK
Président du Conseil économique, social et environnemental



RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL
UN PEUPLE - UN BUT - UNE FOI

PREMIÈRE PARTIE :
ANALYSE DE LA SITUATION ECONOMIQUE, FINANCIERE,
SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE EN 2020

INTRODUCTION

L'année 2020 est marquée par la Covid-19 qui a mis en mal des pans entiers de l'économie mondiale et hypothéqué sérieusement la croissance qui était attendue en 2020 ¹. Les mesures de restriction prises par les Etats pour contenir cette pandémie ont entraîné d'importants dysfonctionnements dans la chaîne d'approvisionnement en biens et services. Elles ont également négativement impacté des secteurs-clés de l'économie comme les transports aériens et le tourisme.

Selon le Fonds monétaire International (FMI), l'économie mondiale a connu, en 2020, une baisse de 4,4%. Cette régression s'est traduite par un repli en zone Euro, aux Etats unis, mais aussi, dans les pays Emergents et ceux en Développement. Pour ces deux dernières catégories, l'activité économique était caractérisée par une baisse de 3,3% qui, toutefois, cachait certains contrastes. En effet, et à titre d'exemple, si l'économie indienne avait connu une croissance négative estimée à -10,3%, celle de la Chine s'est distinguée par une croissance positive évaluée à 1,9%. En effet, la Chine est l'un des rares pays à avoir, en 2020, « tiré son épingle du jeu ² ».

Malgré cette situation, il a été noté une forte résilience des économies africaines en général et celles des pays de l'Union économique et monétaire de l'Ouest africain (UEMOA) en particulier.

En Afrique subsaharienne, le Produit intérieur brut (PIB) a connu, en 2020, une chute de 3% en 2020, contre une hausse de 3,2% en 2019.

Compte tenu des graves conséquences de la Covid-19 sur les économies ouest-africaines, l'entrée en vigueur officielle de la Zone de Libre Echange continentale africaine (ZLECA) initialement prévue en 2020, a été reportée et n'a pu être effective que le 1er Janvier 2021 ³.

Au niveau continental, des mesures de riposte concertées ont été déployées. Peut être citée parmi celles-ci, l'initiative de l'Union africaine (UA) de négocier l'annulation de la dette auprès des partenaires bilatéraux et multilatéraux (G20) qui est une réponse permettant d'éviter que cette pandémie n'aboutisse à un désastre économique et social. Il convient de relever, à cet égard, que le Président de la République du Sénégal a fait montre d'un leadership très appréciable dans le plaidoyer pour l'annulation de la dette africaine.

A cet effet, il convient aussi de rappeler les efforts très appréciables consentis par le Chef de l'Etat pour mieux contenir les effets négatifs de cette pandémie sans précédent. Parmi ces initiatives, peuvent être cités le Programme de Résilience économique et sociale (PRES) et Plan d'Actions prioritaires ajusté et accéléré (PAP2A). Ce dernier, aligné sur le Plan Sénégal Émergent (PSE), sera déterminant pour la relance de l'économie, post Covid-19. Dans ce contexte, le Conseil économique, social et environnemental (CESE) est attendu pour jouer son rôle de conseil du Gouvernement et relayer, auprès des forces vives pour susciter une plus grande participation citoyenne dans la mise en œuvre de la politique de résilience qui se doit d'être efficace et inclusive.

¹PNUD, impact socio-économique de la Pandémie Covid-19 au Sénégal, Juin 2020

²Idem

³Idem

Le Sénégal qui a une culture de dialogue social très ancrée, a l'opportunité, à travers le CESE, de promouvoir le dialogue social en cette période de crise aigüe et favoriser ainsi une politique de résilience sociale. Celle-ci contribuera d'une part, à réduire la dépendance extérieure, pour ce qui concerne, notamment, les biens et services essentiels et d'autre part, à prévenir de nouvelles catastrophes sanitaires.

Sur le plan monétaire, les taux interbancaires ainsi que les taux d'intérêts moyens des bons du Trésor émis par les membres de l'UEMOA se sont également inscrits dans la baisse. A l'instar de la plupart des pays de l'UEMOA, l'économie sénégalaise a fait preuve d'une forte résilience. En pratique, elle devrait se contracter de 0,7% contre les prévisions initiales de 6,8% lors de la loi de finances de 2020 ⁴.

L'encours de la dette publique totale devrait se situer à 9176,3 milliards F CFA, soit 61,2% du PIB ce qui est largement en dessous de la norme des 70 % retenus dans le cadre du Pacte de convergence de l'UEMOA ⁵.

Dans le domaine social, 2020 a été marquée par une série de mesures, sanitaires et sociales pour faire face à la pandémie. En effet, dès l'apparition de la Covid-19, les autorités sanitaires ont mis en place une stratégie de riposte sanitaire qui a largement contribué à limiter le nombre de cas d'infections, le nombre de victimes, mais surtout à éviter la paralysie des autres secteurs essentiels l'économie.

Malgré la résilience dont ont fait preuve les populations, il a été noté une augmentation de la pauvreté ; ce qui a contribué à accentuer les inégalités sociales. Pour pallier cette situation, le Gouvernement du Sénégal a pris une série de mesures pour soutenir les familles les plus vulnérables afin de leur permettre de faire face à la dégradation de leurs conditions de vie.

Dans le domaine de l'Éducation, le Ministère de l'Éducation nationale a pris des dispositions qui finalement ont permis d'assurer la continuité du service éducatif, nonobstant la fermeture, à certaine période, des établissements aux fins de limiter la propagation du virus ⁶.

S'agissant de la Gouvernance, l'année 2020 aura contribué très largement, selon les Nations Unies, à éroder les résultats obtenus jusqu'ici en vue de l'atteinte des Objectifs de Développement durable (ODD) de 2030 ⁷.

Il est, tout de même, important de noter que le Sénégal fait partie des pays du monde qui ont enregistré les meilleurs résultats dans le cadre de la lutte contre la Pandémie.

En effet, le Fonds de Riposte et de Solidarité, d'un montant global de 1000 Milliards ⁸, a permis de soutenir les ménages, les entreprises, le secteur informel, les populations vulnérables et les sénégalais de la Diaspora.

⁴PNUD, Impact socio-économique de la Pandémie 19 au Sénégal, Juin 2020 ;

⁵DPE - Comité de Politique monétaire (CPM) – 2020

⁶UNESCO, les défis de la continuité pédagogique au Sénégal face au Covid-19 ;

⁷PNUD, Impact socio-économique de la Pandémie 19 au Sénégal, Juin 2020 ;

⁸Ministère de la Santé et de l'Action Sociale (MSAS), www.sante.gouv.sn, 20 janvier 2020

Dans un élan de solidarité et de sursaut national, toutes les forces vives du Sénégal, même la classe politique, ont su s'unir autour de l'essentiel : la lutte contre la Covid-19.

Le Dialogue national inclusif initié par le Chef de l'Etat, a également permis des avancées majeures et une pleine participation de la société civile et des forces vives.

Sur le plan diplomatique, le Sénégal est resté attaché à l'esprit de cohésion et de solidarité dans la sous-région ouest-africaine, en préconisant la libre circulation des personnes, des marchandises ainsi que des médicaments essentiels dans la prise en charge de la Covid-19.

Malgré la pandémie, le Sénégal a toujours su maintenir la sécurité comme une des priorités dans la lutte contre le terrorisme, en assurant une bonne coordination de la surveillance de ses frontières avec ses voisins, assortie de la mise en place d'un dispositif d'alerte et d'actions couvrant l'ensemble du territoire national.

L'émigration irrégulière exacerbée par l'augmentation de la pauvreté, a été l'une des illustrations les plus marquantes de l'impact de la pandémie sur la société sénégalaise.

La lutte contre ce phénomène fortement lié au chômage des jeunes, reste une priorité pour le Gouvernement. Pour y arriver, l'ensemble des acteurs concernés devraient mutualiser leurs réflexions et leurs moyens pour trouver la meilleure réponse qui passera nécessairement par des efforts importants à consentir en matière de formation et d'emploi des jeunes.

Sur le plan environnemental, la variabilité des différents paramètres climatiques qui se manifeste, en général, par une hausse des températures et la recrudescence des inondations, a de graves conséquences négatives sur l'environnement et les activités humaines.

Pour y faire face, le Gouvernement du Sénégal a initié un certain nombre de projets et programmes, parmi lesquels peuvent être cités :

- le Programme décennal de Lutte contre les Inondations (PDLCI) ;
- le Projet de Renforcement de la Résilience des Petits producteurs agricoles ;
- le Programme de Gestion des Eaux pluviales et d'adaptation au changement climatique (PROGEP).

Dans ce cadre, la lutte contre l'érosion côtière constitue également une grande préoccupation et les autorités gouvernementales attendent beaucoup du CESE qui envisage d'intégrer cette question dans le cadre de ses travaux, comme l'a annoncé son Président lors de la cérémonie de son installation.

Il en est de même de la dégradation des sols et de la perte de la biodiversité qui requièrent aussi des solutions urgentes, particulièrement pour les pays du Sahel.

I. SITUATION ECONOMIQUE ET FINANCIERE

- 2020, une année charnière pour l'économie mondiale

L'année 2020 a été une année charnière pour l'économie mondiale, particulièrement le premier semestre qui a vu la mise en place d'un confinement partiel ou total dans la plupart des pays tirant la croissance.

Les mesures de restriction prises par les Etats pour freiner la propagation de la Covid-19 à l'échelle mondiale, ont créé des distorsions majeures dans les chaînes d'approvisionnement en biens et services mais aussi dans le transport. Toutefois, l'activité économique s'est inscrite dans une phase de reprise progressive, à partir du troisième trimestre de 2020, à la faveur de la levée des mesures de confinement et de la mise en œuvre de politiques budgétaires expansionnistes combinées à des conditions monétaires accommodantes.

Selon le Rapport du Fonds monétaire international (FMI)⁹, l'activité économique mondiale connaîtrait en 2020 une forte contraction, avec une baisse de la production mondiale de 4,4%, après une hausse de 2,9% en 2019.

Cette orientation reflète le repli attendu en 2020 dans les pays développés, notamment dans les pays de la zone Euro, aux Etats-Unis et dans une moindre mesure dans les pays émergents et ceux en développement. En effet, au regard du rapport précité, l'évolution de l'activité au niveau des pays avancés est prévue à -5,8% contre 1,7% en 2019 reflétant un fléchissement aux Etats-Unis (-4,3%), au Japon (-5,3%) et surtout dans la zone Euro (-8,3%), en raison de la contraction de l'activité économique dans les pays les plus touchés par le Covid-19, notamment, l'Espagne (-12,8%), l'Italie (-10,6%), la France (-9,8%) et l'Allemagne (-6,0%).

Dans les pays émergents et ceux en développement, sous l'influence de la baisse de la demande mondiale, l'activité, au regard du rapport sus-mentionné, se replierait (-3,3%) en rapport essentiellement avec l'Inde (-10,3%), puisque la Chine connaîtrait une croissance de 1,9% en 2020 contre 6,1% en 2019.

Par ailleurs, il sied de signaler que de fortes incertitudes pèsent sur les perspectives, en raison de la résurgence, en fin d'année 2020, des infections au Covid-19 dans de nombreux pays, conduisant, de ce fait, au rétablissement de mesures de restriction de mobilité.

La détérioration de la conjoncture internationale doublée d'une baisse de la demande dans un contexte de coupes drastiques de production opérées dans le cadre des accords entre les pays de l'OPEP (Organisation des pays exportateurs de pétrole, y compris la Russie et d'autres exportateurs de pétrole non OPEP) a eu pour conséquence de ralentir fortement l'évolution du cours du baril de pétrole (WTI). En effet, celui-ci devrait passer de 61,39 dollars en 2019 à 41,7 dollars au terme de l'année 2020 (cf. rapport FMI précité).

⁹Rapport du FMI n° 20/225 (Juillet 2020)

Se référant audit rapport, les cours des matières premières hors combustibles devraient poursuivre la tendance baissière relevée en 2019 (-10,2%) et enregistreraient une baisse beaucoup plus prononcée en 2020.

- **Une plus forte résilience des économies africaines en général, et de celles des pays de l'UEMOA en particulier**

En Afrique subsaharienne, le produit intérieur brut chuterait de 3% en 2020 contre une hausse de 3,2% en 2019 en liaison avec les baisses de l'activité attendues en Afrique du Sud (-8%) et au Nigéria (-4,3%).¹⁰

Les perspectives restent toutefois favorables à moyen et long termes, avec l'entrée en vigueur officielle de la ZLECA le 1er janvier 2021. Celle-ci était initialement prévue le 10 juillet 2020, mais elle a été retardée par la Covid-19 et la fermeture des frontières subséquente. La ZLECA devrait relancer le commerce intra-africain qui avoisine actuellement à peine 17%¹¹ et, en conséquence, stimuler la croissance et l'emploi.

En ce qui concerne les économies des pays de l'UEMOA, elles se sont inscrites dans le sillage des tendances mondiales de baisse ou de ralentissement de la croissance, mais elles ont su faire preuve d'une résilience relativement forte.

Aussi, pour l'ensemble de l'année 2020, les dernières prévisions situent le taux de croissance du PIB de l'UEMOA à 0,9% contre 5,8% en 2019.

Les prix ont connu une accélération, imprimée notamment par la composante «Alimentation», en lien avec le renchérissement des céréales locales, des produits de la pêche, des légumes frais ainsi que des tubercules et banane plantain. Pour l'ensemble de l'année 2020, le taux d'inflation était projeté à 2,2% après -0,7% en 2019.

L'évolution des prix devrait faire l'objet d'un suivi particulier, parce que combinée au confinement qui altère les sources de revenus des couches vulnérables, elle pourrait être difficilement supportable pour celles-ci.

L'exécution des budgets nationaux sur les neuf (09) premiers mois de l'année 2020 fait ressortir une aggravation des déficits par rapport à la même période de l'année précédente Cette situation résulte des effets de la pandémie sur les recettes, ainsi que des mesures de riposte et de relance prises par les Etats. En effet, le déficit budgétaire, base des engagements, les dons y compris, s'est chiffré à 5,5% du PIB à fin septembre 2020 contre 2,4% du PIB un an plus tôt.

Au plan monétaire, le stock de monnaie s'est consolidé au troisième trimestre de l'année 2020 par rapport au même trimestre de l'année précédente, avec une progression de 15,5% contre 13,2% (cf. Rapport CPM/BCEAO 2020). Cette légère accélération a été imprimée par les accroissements des actifs extérieurs nets (+19,3%) et par les créances intérieures (+11,8%). Les réserves de change de l'Union se sont établies à un niveau confortable, assurant la couverture de 5,6 mois d'importations de biens et services, soit également un taux de couverture de l'émission monétaire de 74,7% (cf. Rapport CPM/BCEAO 2020).

¹⁰Rapport Comité de politique monétaire de la BCEAO (2020)

¹¹PNUD – Rapport du 12 avril 2020

S'agissant plus particulièrement des créances intérieures, elles ont été tirées exclusivement par les créances nettes sur les administrations publiques centrales qui ont augmenté de 6,7 %¹².

Les créances sur l'économie ayant quasiment stagné, suivant en cela la stagnation de l'activité. Sur le marché monétaire, à la faveur des opérations d'adjudications, sur les guichets d'open-market à une semaine et à un mois de la BCEAO, à un taux fixe de 2% depuis juin 2020, les taux interbancaires se sont inscrits en baisse. Sur le marché des titres publics, le taux d'intérêt moyen des bons du Trésor émis par les États membres de l'Union, toutes maturités confondues, s'est également inscrit en baisse.

Cette détente du coût des bons du Trésor sur la période reflète la baisse des taux directeurs de la BCEAO intervenue en juin 2020 mais également les facilités mises en place pour accompagner les émissions des bons spéciaux dénommés "Bons Covid-19", notamment l'ouverture d'un guichet spécial, pour le refinancement de ces titres. Toutefois, le taux débiteur moyen des banques, hors taxes et charges, n'a pas suivi cette tendance baissière d'ensemble en raison certainement de l'aversion pour le risque dans le contexte de la pandémie.

- **L'économie sénégalaise fait encore preuve d'une forte résilience**

Au plan intérieur, dès l'apparition des premiers cas de covid-19, les autorités ont instauré l'état d'urgence et pris des mesures fortes, notamment la fermeture des frontières, l'interdiction des déplacements d'une région à une autre et les restrictions dans les transports.

Ces mesures salutaires pour la protection des populations contre le fléau mondial de l'heure, n'ont pas été sans conséquence sur l'activité économique. En effet, l'économie sénégalaise devrait se contracter de 0,7% en 2020 contre une prévision initiale de 6,8% lors de la Loi de finances initiale 2020¹³. Ce fléchissement contenu de l'activité est à mettre au compte du secteur primaire (5,1%) nonobstant les contreperformances du secteur de l'élevage (0,8%) qui a subi les contrecoups de la pandémie mondiale avec les fermetures de frontières et les restrictions sur les fêtes religieuses et familiales.

Le secteur secondaire s'est légèrement contracté (-1,1%) en raison notamment des industries du sous-secteur de transformation des produits agricoles (-7,3%)¹⁴.

Le secteur tertiaire, qui représente un peu moins de la moitié du PIB est celui qui aura été le plus frappé par la crise, avec un repli des activités relativement important (-2,8%). Les sous-secteurs les plus frappés par la crise sont dans le champ des activités des couches vulnérables, notamment le Commerce, le Transport, l'Hébergement et la Restauration. D'autres sous-secteurs ont également été fortement touchés, notamment les Télécommunications et des Activités immobilières.

Au total, de fortes mesures contra-cycliques devraient être initiées pour donner une nouvelle impulsion à l'économie, qui malgré les performances situant le taux de croissance au-dessus de 5% avant la crise mondiale, reste tout de même sur une tendance baissière : 7,4% en 2017, 6,4% en 2018, 5,5% en 2019 et 0,7% en 2020.

¹²Rapport CPM/BCEAO 2020

¹³SEF/DPE/2021

¹⁴Rapport FMI 20225

L'inflation mesurée par le déflateur du PIB, devrait se situer autour de 2,1% en 2020 contre une estimation de 1,1% en 2019. S'agissant plus particulièrement des prix à la consommation, ils devraient fluctuer autour de ce même taux, en raison notamment de la hausse de postes sensibles pour les couches vulnérables, notamment l'Alimentation et les Transports.

La gestion budgétaire a été particulièrement marquée par la pandémie qui a perturbé la programmation budgétaire dans sa globalité, au travers de la réorientation des marges budgétaires vers les secteurs prioritaires affectés négativement. Globalement, le déficit budgétaire devrait davantage se creuser sous l'effet des mesures de soutien dans le cadre du programme de résilience. Le déficit budgétaire, dons compris, est attendu à 860 milliards, soit 6,1% du PIB à fin 2020, contre 537,5 milliards (3,9% du PIB) en 2019 ¹⁵.

L'encours de la dette publique totale devrait se situer à 9176,3 milliards, soit 61,2% du PIB (cf SEF/DPE-2021), largement en dessous de la norme de 70% retenue dans le cadre du Pacte de convergence de l'UEMOA.

Pour ce qui est des échanges avec l'extérieur en 2020, ils devraient être marqués, selon les prévisions de la Direction de la Planification Économique (DPE), par une détérioration du déficit du compte courant qui passerait de 1087,6 milliards en 2019 à 1683,6 milliards en 2020. Ce déficit serait partiellement financé par l'excédent du compte financier et, par conséquent, le solde global de la balance des paiements afficherait un déficit de 92,6 milliards.

La situation monétaire, au terme de l'année 2020, serait marquée par une diminution des avoirs extérieurs nets (-92,6 milliards), une hausse des créances intérieures (+570,7 milliards) et en conséquence, une expansion de la masse monétaire de 8,4%. Ce niveau d'expansion de la masse monétaire face à un PIB nominal qui ne croit que 1,4% devrait amener à une plus forte surveillance des prix au regard du fait qu'une inflation plus importante aurait pu être observée en 2020 ¹⁶.

¹⁵SEF/DPE 2021

¹⁶Rapport CPM/BCEAO 2020

II. SITUATION SOCIALE

- Une Année marquée par la Pandémie Covid-19 et une série de mesures pour l'endiguer

Le 31 décembre 2019, les autorités chinoises informaient l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) de cas de pneumonie d'origine inconnue survenus dans la nouvelle ville de Wuhan. Le 07 janvier 2020, ces mêmes autorités disent avoir découvert un nouveau type de coronavirus appelé Covid-19. Le 20 janvier 2020, la Covid-19 franchit la frontière chinoise avec de nouveaux cas déclarés en Thaïlande, au Japon et en République de Corée. Le 30 Janvier 2020, l'OMS¹⁷ déclare la Covid-19 comme une urgence de santé publique internationale ¹⁸.

Pour ce qui est du Sénégal, ce n'est que le 28 février 2020 qu'un cas suspect de Covid-19 est détecté. Les prélèvements effectués sur ce patient s'étaient révélés positifs. Le 03 mars 2020, le Sénégal déclare ce cas zéro et sa prise en charge est assurée au niveau du Centre de Traitement de Fann. Le 20 Mars 2020, les autorités procèdent à la suspension de tous les vols en provenance et à destination des aéroports du Sénégal, à l'exception des vols internes, des vols cargo, des évacuations sanitaires et des vols spéciaux. Le 24 mars 2020, le Président de la République décrète l'état d'urgence avec un couvre-feu de 20 h 00 à 6 heures du matin sur toute l'étendue du territoire national. Le 17 avril 2020, le port systématique de masque est obligatoire dans les transports et les lieux publics selon un arrêté signé par le Ministre de l'Intérieur. Dans la semaine du 20 avril 2020, les autorités sanitaires valident la stratégie de prise en charge extra-hospitalière. En début mai 2020, les autorités prennent des mesures relatives à la réglementation des marchés à Dakar avec l'ouverture (i) des commerces des produits alimentaires les lundi, mercredi et vendredi et (2) des autres commerces de produits non alimentaires, les mardi et jeudi. Cette mesure prescrivait également la fermeture de tous les marchés les samedi et dimanche.

Le 11 mai 2020, le Président de la République annonce de nouvelles mesures dont l'ouverture des lieux de culte et l'élargissement des jours d'ouverture des marchés pour 6 jours sur 7. Depuis le 19 mai 2020, le Ministère en charge de la Santé autorise à la Région médicale de Dakar à s'organiser pour la prise en charge des cas confirmés de Covid-19 au niveau de chaque district sanitaire, le confinement des cas contacts devant se faire désormais à domicile. Pour la Région médicale de Diourbel, précisément dans la ville sainte de Touba, la prise en charge des cas confirmés de covid-19 se fait déjà à domicile (adaptation de la riposte aux conditions socio-anthropologiques de la localité).

Le 04 juin 2020 consacre (i) la levée de l'interdiction se rapportent aux transports terrestres, réunions, restaurants, salles de sports, (ii) le couvre-feu qui est désormais instauré de 23h 00 à 5h 00 du matin et (iii) le rapatriement des sénégalais bloqués à l'extérieur de nouveau autorisé.

A la date du 09 novembre 2020, le Sénégal enregistre un cumul de 1511 cas confirmés de Covid-19 dont 326 décès avec 91% des districts sanitaires ayant diagnostiqué au moins un cas¹⁹.

¹⁷<https://www.who.int/fr/emergencies/diseases/novel-coronavirus-2019>

¹⁸ Idem

¹⁹<http://www.sante.gouv.sn/Pr%C3%A9sentation/coronavirus-informations-officielles-et-quotidiennes-du-msas>

- **Conséquences sur le plan sanitaire**

La Covid-19 a mis en difficulté beaucoup de secteurs de développement du pays. En effet, l'accès aux services sociaux de base, la continuité des soins et la prise en charge des autres pathologies chroniques constituaient un défi majeur pour les autorités sanitaires.

La stratégie de riposte sanitaire repose essentiellement :

- une stratégie de communication sociale qui a permis de sensibiliser (i) les populations sur les mesures barrières et (ii) le personnel de santé dans la Prévention Contre les Infections (PCI) et la Prise en Charge de la maladie (PEC) ;
- un système de surveillance épidémiologique, de gestion des alertes et de référencement;
- la gratuité des soins en faveur de toutes les personnes infectées de la Covid-19 ;
- la continuité des soins et prise en charge des pathologies chroniques dans les formations sanitaires ;
- la création de CTE dans les quatorze (14) régions du Sénégal ;
- le recrutement de plus de 2500 agents médicaux et paramédicaux dans les Centres de Traitement Covid-19 ;
- l'augmentation substantielle du nombre de lits en Réanimation ;
- et d'un dispositif d'enterrement digne et sécurisé des morts sur toute l'étendue du territoire national.

- **Impacts dans le secteur de l'éducation**

Le Plan de riposte du Ministère de l'Éducation nationale (MEN) dont l'objectif était d'atténuer les effets et impacts négatifs causés par la pandémie, a permis globalement d'assurer la continuité des enseignements. Ce plan se fonde sur quatre axes majeurs : (i) apporter une réponse immédiate à l'accompagnement des enfants vulnérables, (ii) assurer la continuité de l'apprentissage et (iii) assurer une préparation à la reprise et (iv) mettre en œuvre des stratégies de riposte dans la période Covid-19.

Cette continuité pédagogique s'articule autour de :

- la mise en place de supports numériques pour l'élémentaire, le moyen et le secondaire ;
- la promotion de l'enseignement en ligne qui a introduit l'usage des outils numériques et digitaux à l'École ;
- la suspension, à un moment donné, des enseignements et la fermeture des écoles ;

- la mise en place d'un partenariat stratégique avec le ministère en charge de la Santé pour une riposte adéquate contre la pandémie, mais également pour reprogrammer le calendrier et les modalités d'évaluation et d'apprentissage.

Le défi principal que devait relever le MEN était de mettre en place un tel dispositif dans un pays placé 132ème mondial à l'indice de développement des TIC, sur l'étendue de son territoire marqué par les inégalités d'accès à ces services.

- **Conséquences sur le plan social**

Au plan social, il a été relevé une augmentation de la pauvreté qui a accentué les inégalités sociales auxquelles les autorités politiques ont cherché à lutter au travers de mesures de soutien aux populations les plus vulnérables.

Ces mesures de soutien initiées par le gouvernement par la distribution des denrées alimentaires et le paiement des factures d'eau et d'électricité, ont largement contribué à améliorer la résilience des ménages les plus démunis.

Concomitamment aux mesures initiées par le gouvernement, les populations ont, de leur côté, développé des stratégies de résilience. C'est le cas de la solidarité intercommunautaire et familiale qui a interagi entre les populations. Un grand élan de solidarité s'est développé à travers tout le pays et par des dons privés en denrées essentielles, en matériels de protection et de gestes barrières et en transfert de fonds en faveur des populations les plus démunies.

III. SITUATION DE LA GOUVERNANCE, PAIX ET SECURITE

Comme indiqué dans les chapitres précédents, l'année 2020 a été principalement marquée par la Covid-19 et ses effets collatéraux.

Aucun pays n'aura finalement été épargné par cette pandémie sans précédent qui, au regard de ses conséquences, rappelle étrangement la crise boursière de 1929 durant laquelle le concept de « nouvel ordre économique mondial » qui semble se dessiner du fait de la Covid-19, a été évoqué pour la première fois.

Au-delà des pertes en vies humaines considérables qu'elle a entraînée, la pandémie a produit un choc économique sans précédent et de portée universelle. Tous les secteurs de la vie économique ont été fortement impactés et les fondamentaux macro-économiques fortement perturbés. De par sa nature inédite, la Covid-19 aura un impact durable sur les économies, mais aussi sur les modes de vie et donc sur la gouvernance dans son ensemble. C'est pour cette raison qu'un large consensus est en train de se dégager dans la démarche de riposte.

Selon les Nations unies, les acquis obtenus, jusqu'ici, par les pays en développement pour l'atteinte des Objectifs de Développement Durable (ODD) en 2030, sont en train de s'éroder. Il s'y ajoute que, face à cette crise sanitaire inattendue, le manque de réactivité constaté à ses débuts, presque partout dans le monde, a révélé l'ampleur des failles dans le mode opératoire des mécanismes de gestion des calamités du genre, mais aussi l'impréparation des nations, y compris celles qui sont les plus développées face aux fléaux.

Au demeurant, il convient de relever que le Sénégal figure parmi les pays qui ont eu, jusqu'ici, les meilleurs résultats dans la gestion de la Covid-19.

En effet, pour atténuer l'impact de la pandémie, le Sénégal a, très tôt, mis en place un Fonds de Riposte et de solidarité, doté de mille milliards de CFA, alimenté par l'État et les contributions du secteur privé et de toutes les bonnes volontés. Cet outil a permis de centraliser l'aide visant, entre autres, à soutenir les entreprises, les ménages, le secteur informel, les couches vulnérables et la diaspora.

En ces moments de crise profonde, la cohésion de la Nation sénégalaise a montré ses capacités d'un sursaut national à l'aune des grands périls. Notre pays semble avoir réussi ce pari extraordinaire, avec la solidarité agissante dont a fait montre la société sénégalaise dans toutes ses composantes derrière le Chef de l'État, pour relever, les défis pressants fortement amplifiés par la pandémie. La classe politique n'a pas été, en reste. Elle a su taire, un moment, ses contradictions, se hissant au-delà des intérêts partisans. C'est la marque certaine d'une avancée démocratique majeure et d'une société aux composantes conscientes et matures. C'est tout à l'honneur du Sénégal qui, du reste, a été sanctionné positivement par le Rapport 2020 de l'Indice Mo Ibrahim pour la Bonne Gouvernance où notre pays occupe la 3ème place.

- **La gouvernance administrative et financière**

La bonne gestion de la Covid-19 et les progrès appréciables notés en matière d'équité territoriale, vont davantage, améliorer le score du Sénégal en matière de gouvernance administrative.

Les mesures d'urgence sanitaire prises par les autorités nationales compétentes ont permis de limiter la propagation du coronavirus.

Pour davantage promouvoir la transparence et lutter contre la corruption, le Président de la République a renforcé le dispositif de contrôle et de dissuasion, en annonçant récemment la création d'un Parquet financier. Il n'y a aucun doute que ces réformes courageuses et salutaires auront, à court terme, des effets positifs sur l'Indice de Perception de la Corruption qui a évolué de façon significative entre 2013 et 2016, même s'il a stagné en 2020 avec un score de 45/100 qui reste à améliorer ²⁰.

Notre pays devrait poursuivre sur cette lancée, et continuer à évaluer l'efficacité des politiques et outils mis en place pour renforcer, sur tous les plans, la bonne gouvernance administrative et financière.

La politique de l'endettement est bien maîtrisée. En effet, le niveau d'endettement (61,2% du PIB en 2020) est bien en dessous du seuil d'endettement (70 %) fixé par L'UEMOA ²¹.

- **Le Dialogue national et la Cohésion sociale**

D'une manière générale, la Covid-19 a contribué à exacerber la fragilité des systèmes politiques des Etats. Une des solutions proposées par le Sénégal pour, y faire face, a été la promotion du Dialogue national par le Président de la République, bien avant la survenue de la Covid-19. Sa mise en œuvre a permis à notre pays de dépasser ces divisions artificielles, surtout dans ce contexte de crise sanitaire. Ainsi, le Dialogue national a regroupé toutes les forces vives politiques, citoyennes, syndicales etc., autour de thèmes centraux et fédérateurs.

Une des composantes du Dialogue national, le Dialogue politique est en train de promouvoir une véritable avancée démocratique, du fait de l'émergence de consensus forts et dynamiques.

En vue de mieux consolider ces acquis, le CESE pourrait s'investir, conformément à ses missions, pour poursuivre la réflexion engagée dans ce cadre, pour que les résultats hautement positifs de ce dialogue soient davantage valorisés au service exclusif des intérêts supérieurs de la Nation, notamment dans cette situation de chaos induit par la Covid-19 et qui menace toutes les économies du monde.

- **Au titre de la diplomatie sous-régionale**

Le Sénégal poursuivra, dans le cadre de sa politique extérieure, à chercher des solutions justes et raisonnables aux questions afférentes à la paix et la sécurité dans la sous-région.

La pandémie, avec ses vagues de restrictions a mis à rude épreuve les libertés de mouvement des personnes, ainsi que la volonté de vivre-ensemble des pays et communautés. Elle n'a pas, toutefois, éclipsé totalement l'opérationnalisation, à l'orée de cette année 2021, de la ZLECA qui ambitionne d'être le plus grand Marché Commun au monde, avec 54 pays, une population de plus d'un milliard de consommateurs et un PIB total de plus de 3 000 milliards USD.

²⁰www.transparency.org/en/news/cpi-2020-sub-saharan-africa

²¹http://www.uemoa.int/sites/default/files/bibliotheque/rapport_surveillance_multilaterale_dec2019_cm.pdf,

Pour contenir l'avancée de la Covid-19 et ses effets dévastateurs, les actions conjointes menées, au niveau régional, ont été cruciales. Elles ont permis, entre autres, aux pays d'Afrique de l'Ouest, de maintenir la libre circulation des biens et des marchandises, ainsi que des médicaments nécessaires à la lutte contre la pandémie. Ces actions concertées ont été complémentaires aux mesures courageuses et salutaires prises par tous les pays, pour en limiter l'impact négatif.

En effet, il est de notoriété que bien conçue et correctement mise en œuvre, l'intégration régionale peut être un puissant levier pour renforcer le niveau de résilience des états et les aider à faire face aux chocs exogènes. Elle reste, néanmoins, un processus lent qui doit être poursuivi, voire accéléré. L'exemple récent du Brexit en Europe a montré que le processus d'intégration régionale n'est pas un acquis irréversible. Loin de là, il devrait faire l'objet d'une évaluation régulière de la part des Etats. C'est d'ailleurs l'une des missions dévolues au CESE qui est d'appuyer l'Etat Sénégalais qui, dans le Préambule de sa Constitution, ne donne aucun autre choix au Gouvernement que de « s'engager à œuvrer résolument pour la réalisation de l'intégration africaine ».

Notre pays devra maintenir son rang de leader sous-régional et œuvrer pour un leadership diplomatique régional

- **la menace terroriste dans le Sahel**

Le contexte lié à la Covid-19, avec ses conséquences sociales et économiques désastreuses, a permis aux groupes terroristes de gagner du terrain, surtout dans le nord du Mali, au Burkina-Faso et au Niger.

Les appels du Secrétaire Général de l'ONU et du Président de la l'UA pour marquer une pause et taire les armes dans les zones conflits, n'ont eu que peu d'écho chez les groupes radicalisés et les forces terroristes qui peuplent le Sahel. Il convient, néanmoins, de se réjouir de ce que des tentatives d'infiltration au Sénégal ont été, jusqu'ici, sans succès. Notre pays a su, jusque-là, déjouer les plans terroristes, en menant des actions intégrées et efficace de prévention, de défense et d'anticipation.

Toutefois, il conviendrait, pour le Sénégal, de ne pas baisser la garde, d'autant plus que le terrorisme est une grave menace d'envergure transnationale. Dès lors, la réflexion autour de cette problématique devrait se poursuivre, en mettant l'accent sur :

- la coordination renforcée avec les troupes des pays voisins ; et
- les synergies d'actions nécessaires pour éradiquer ce phénomène.

- **Sécurité des groupes vulnérables (des femmes et des filles)**

La Covid-19 a exacerbé les inégalités au sein des sociétés humaines. Elle a surtout mis en relief les enjeux et l'urgence qui s'attachent à davantage s'investir dans la lutte contre violations des droits des femmes et des jeunes filles. En effet, selon ONU Femmes, les violences liées au genre ont augmenté dans la plupart des pays du monde.

Dans ce cadre, il sied de rappeler que, juste avant la survenue de la crise sanitaire, et plus précisément le 10 janvier 2020, le Président de la République avait officiellement promulgué la loi n° 2020-05 criminalisant le viol et la pédophilie. Cette promulgation avait, faut-il le rappeler, donné lieu à un dialogue au palais présidentiel, en présence de toutes les parties prenantes œuvrant pour mettre fin aux violences basées sur le genre, notamment les associations de la société civile et les agences des Nations Unies.

La promulgation de cette loi a été magnifiée aussi bien au Sénégal que par la communauté internationale. Elle a certainement joué un rôle dissuasif pendant la pandémie.

Le CESE a un rôle crucial à jouer pour appuyer l'application réussie de cette loi et renforcer la sécurité des femmes et des filles au Sénégal.

Il est à noter également les efforts du Gouvernement du Sénégal pour protéger les enfants en situation de rue pendant la pandémie de la Covid-19 à travers la fermeture de daaras clandestins, le retour en famille de certains talibés et le rapatriement d'enfants étrangers. Le CESE a un rôle fondamental à jouer dans l'éradication définitive de ce fléau.

Maintenir la paix et la sécurité en Afrique en général, et au Sénégal en particulier, demeure primordial, surtout dans ce contexte fortement marqué par la pandémie. Les priorités identifiées dans ce domaine sont notamment de faire taire les armes, d'appliquer effectivement l'appel au cessez-le-feu lancé par le Secrétaire général et le Président de la Commission de l'Union africaine et soutenir les processus de paix et les opérations de maintien de la paix essentielles.

En outre, la réponse à la Covid19 doit tenir compte des conflits et éviter de créer de nouvelles tensions. Pour ce faire, une approche inclusive de la sécurité permettrait, entre autres, de s'assurer que la recrudescence de la violence dans les foyers et d'autres pratiques néfastes résultant de la pandémie, serait prise en compte de manière préventive dans tous les plans d'intervention.

- **La problématique de l'Emigration irrégulière**

La Covid-19 a exacerbé le phénomène de l'émigration irrégulière. En effet, pays de destination, mais aussi de transit, le Sénégal n'a pas échappé à ce fléau qui touche particulièrement les jeunes. Des scènes fortement médiatisées de naufrage de pirogues artisanales ont suscité l'émoi au Sénégal, en Afrique et dans le monde entier.

La recrudescence de ce phénomène est quelque part imputable à la crise sanitaire. En effet, la pandémie a particulièrement affecté des secteurs-clés qui, traditionnellement, sont créateurs d'emplois pour les jeunes ; ce qui a contribué à aggraver le chômage massif de cette couche vulnérable de notre société.

Il y'a lieu de signaler, pour le déplorer, les réseaux organisés de passeurs, convoyeurs et autres groupes criminels transnationaux qui, animés par l'appât du gain, ont choisi cette période de fragilité pour mettre en œuvre leurs projets funestes et mettre ainsi en péril la vie des jeunes tentés par l'émigration irrégulière.

Dans ce contexte, le Sénégal a accru la vigilance et renforcé le système de surveillance de ses côtes, tout en renforçant son arsenal législatif et réglementaire visant à réprimer et prévenir toutes actions liées à l'émigration clandestine.

Il reste qu'au-delà des actions ponctuelles, seules des mesures ardues peuvent permettre de trouver des solutions durables aux causes profondes de l'émigration irrégulière. A cette fin, le Gouvernement sénégalais devrait poursuivre la réflexion, avec l'appui du CESE.

Ainsi, les initiatives prises dans ce cadre devraient se poursuivre pour réformer structurellement notre économie, en s'appuyant sur une politique industrielle ambitieuse, susceptible de créer massivement des emplois décents, notamment en faveur des jeunes. Il conviendra, également, de rationaliser les instruments d'appui existants pour promouvoir l'employabilité des jeunes ainsi que la formation accélérée de la cible jeune par la création et la multiplication d'incubateurs. Dans la même veine, une rationalisation des centres de décision s'avère aussi nécessaire pour dans la conception et la mise en œuvre d'une politique permettant d'éradiquer durablement ce phénomène.

Pour tous ces chantiers, le CESE, en tant que « Think Tank de l'Etat », aura un rôle majeur à jouer pour formuler des recommandations stratégiques pouvant aider le Sénégal à garder le cap dans sa trajectoire de croissance économique forte, durable et inclusive.

IV. SITUATION AU PLAN ENVIRONNEMENTAL

En ce qui concerne la gouvernance climatique, la situation est marquée par une forte variabilité des différents paramètres y afférents, notamment la pluviométrie et la température. En effet, on observe, ces dernières années, une recrudescence des inondations, l'élévation continue des températures, etc. qui se traduisent par des répercussions très négatives sur l'environnement, le cadre de vie et les activités humaines.

Pour pallier ces phénomènes, d'importantes initiatives ont été mises en œuvre par le Gouvernement, avec l'appui des partenaires techniques et financiers. Elles ont contribué, entre autres, à renforcer les capacités d'adaptation et de résilience des populations et du pays, par le financement d'actions de lutte contre les effets négatifs du changement et de la variabilité climatiques.

S'agissant des mesures phares prises par le Gouvernement, sous l'inspiration du Chef de l'Etat, pour faire face à la recrudescence des inondations, il convient de citer le Programme décennal de Lutte contre les Inondations (PDLI), d'une durée de dix (10) ans (2012-2022), d'un coût de 766,9 milliards F CFA. Après quelques années d'exécution, ce programme sans précédent dans le secteur de l'assainissement pluvial, a enregistré un bilan très satisfaisant, au regard des différentes missions effectuées pour évaluer son efficacité et ses résultats. C'est pourquoi, sa mise en œuvre devrait être poursuivie, voire accélérée, en prenant en compte les recommandations qui ont été formulées dans ce sens, notamment celles issues de la mission d'information de l'Assemblée nationale se rapportant audit programme.

Pour une gouvernance plus efficiente du secteur, des recommandations sont également attendues du CESE qui, dans le cadre de ses travaux pour l'année 2021, adressera la problématique de l'Assainissement et des Inondations, à la suite d'une saisine par le Président de la République qui accorde une importance toute particulière à l'identification et la mise en œuvre de solutions durables.

Au titre des initiatives significatives déployées pour pallier les effets négatifs des changements climatiques, il y'a lieu d'évoquer également le Projet de Renforcement de la Résilience des Petits Producteurs agricoles vulnérables aux Chocs climatiques. Cet important et novateur projet qui est une initiative de l'Etat du Sénégal, est financé à hauteur de 10 millions USD, soit 5,580 milliards de F CFA par le Fonds vert Climat. Sa mise en œuvre a été confiée au Programme alimentaire mondial (PAM) qui s'appuie sur des partenaires opérationnels telles que la Direction de l'Agriculture, l'Agence nationale de Conseil agricole et rural (ANCAR), la Compagnie nationale d'Assurance agricole du Sénégal (CNAAS), etc.

Pour accompagner les Etats dans le renforcement de leur capacité de résilience aux effets des variations climatiques, les Nations unies ont mis en place le Fonds vert pour le Climat qui est un mécanisme financier de l'ONU rattaché à la Convention-cadre des Nations unies sur les Changements climatiques. Ainsi, avec l'accréditation qu'elle a obtenue lors de la 26ème session du Conseil d'administration de ce fonds, tenue au mois d'août 2020, la Banque agricole compte accompagner le secteur privé national dans la participation à ce programme. Emboitant ainsi le pas au Centre de Suivi Écologique qui a été la première entité à être accréditée au Fonds d'adaptation et au Fonds vert climat et qui exécute le premier projet du fond vert sur la réhabilitation des terres salées.

Au demeurant, la Finance climatique, du fait de la diversité des offres de ressources disponibles et mobilisables, est devenue, de nos jours, un des leviers forts permettant aux banques d'accéder à des ressources concessionnelles à maturité longue pour financer la transition vers une économie résiliente et sobre en carbone pour nos pays.

- **Concernant l'environnement marin et côtier**

La zone marine et côtière du Sénégal subit actuellement de fortes pressions de la part des populations, à travers leurs activités socio-économiques. Les divers aménagements contribuent, de façon significative, à la fragilisation du littoral qui se traduit par le recul accéléré du trait de côte et la pollution de la mer.

Selon les conclusions de sa thèse de doctorat récemment publiée, Docteur Papa Wally Bakhoum signale que l'érosion côtière concerne 70% du littoral dans la Région de Dakar. Il précise également que la mer a gagné 64,66 m sur le continent, entre 1954 et 2015, à un rythme compris entre, au moins, 1,06 m/an à environ 0,04 m/an.

Evoquant les enjeux environnementaux et socio-économiques qui s'y attachent, le Président de la République a exprimé au Président du CESE, lors de la première audience qu'il lui a accordée après sa nomination, que la prise en charge de l'érosion côtière fait partie de ses priorités majeures.

Pour l'instant, le Gouvernement sénégalais a lancé les travaux de dépollution de la baie de Hann. Le coût du projet, qui sera exécuté en trois (03) ans, est de 93 milliards F CFA (TTC)²², dont 73,3 milliards de F CFA représentant le montant des travaux. L'objectif de ce projet est de faire retrouver à cette baie, considérée comme l'une des plus belles du monde, son lustre d'antan.

Le Sénégal s'est également engagé auprès de la Banque Mondiale dans le programme WACA Programme de gestion du littoral ouest africain en partenariat avec 16 autres pays de l'Afrique de l'ouest pour réduire la vulnérabilité côtière les multiples actions tentent à favoriser l'intégration régionale, de renforcer la base des connaissances et de rechercher des financements innovants pour l'intensification de la protection côtière.

- **Gestion des terres et la gouvernance foncière**

D'après la FAO, plus de 95 % de la nourriture consommée dans le monde est produit sur le sol; d'où l'importance de garder les terres en bonne santé et de procéder à leur gestion rationnelle et durable.

En effet, si la dégradation des sols et la perte de biodiversité n'épargnent aucune partie du monde et constituent des défis majeurs pour les régions arides, l'Afrique reste le continent le plus touché par ces phénomènes, notamment l'Afrique de l'Ouest et le Sahel. En effet, selon la FAO, «actuellement, 40 % des sols africains sont dégradés par l'érosion, la salinisation, le compactage, l'acidification, la pollution chimique et l'épuisement des macro et micro nutriments, y compris la baisse de la matière organique et de l'activité biologique du sol ²³ ».

La même source d'ajouter que l'Afrique est le continent le plus exposé, avec environ 45 % du continent touchés par la désertification, dont 55 % courent un risque entre élevé et très élevé de dégradation supplémentaire.

²²<https://www.onas.sn/actualites/actualites-onas/lancement-des-travaux-de-depollution-de-la-baie-de-hann-coup-d'envoi-de-la> consulté le 25/02/2020

²³<https://fr.allafrica.com/stories/202012080935.htm>

De l'avis du représentant de la FAO au Sénégal, pour pouvoir juguler tous ces problèmes et défis, il est important de mettre en place des politiques appropriées, des programmes, des stratégies et des actions efficaces et pratiques à la portée des agro-éleveurs. Il faut aussi investir massivement et efficacement dans la recherche-développement pour trouver des instruments techniques et des innovations technologiques efficaces, efficaces et accessibles aux utilisateurs et qui sont capables d'améliorer la santé et la fertilité des sols et aptes à booster la production agro-sylvo-pastorale tout en préservant l'environnement.

- **Biodiversité et services éco-systémiques**

La gestion transfrontalière des écosystèmes est devenue un enjeu majeur face à des problématiques environnementales de plus en plus interconnectées.

Le Sénégal s'engage sur la voie du renforcement de sa gouvernance environnementale, en lançant en 2020 le Projet Global international sur les actions législatives pour la préservation durable des forêts et du capital naturel. Il est, avec le Nigéria et la République Démocratique du Congo, les trois pays bénéficiaires concernés par ce projet financé par le Fonds pour l'Environnement mondial (FEM), piloté par Global international, un organisme basé à Bruxelles, en Belgique.

Le projet qui sera mis en œuvre, dans les trois prochaines années, a pour finalité de renforcer la gouvernance des ressources naturelles, tout en prenant en compte les besoins spécifiques des communautés, des exploitants et des secteurs clés du développement socio-économique.

Parallèlement, le Sénégal continuera d'agir pour préserver la biodiversité. Le constat alarmant de la FAO par rapport à la perte de plus de 40000ha/an de forêts nous interpelle tous. Ainsi, le Président de la République a inscrit la protection de la biodiversité parmi les priorités de son deuxième mandat en initiant le PSE vert qui a pour objectif la restauration et la défense des terres agricoles, la préservation des forêts et des espèces à haute valeur écologique, l'aménagement, la reforestation des zones urbaines et des axes routiers. Ce programme ambitieux se matérialise par la création d'une nouvelle Agence Sénégalaise de la Grande Muraille Verte et de la Reforestation. Par ailleurs, le PSE vert se penche également sur la question lancinante de l'insalubrité avec l'initiative zéro Déchet qui a été une action phare dans toutes les localités du Sénégal suite à l'implication personnelle du Président de la République.

Des actions de restauration seront menées dans la réserve de biosphère transfrontalière du Grand-Saloum, à cheval entre le Sénégal et la Gambie, dans le cadre du projet prioritaire de conservation de la mangrove du « Grand Saloum ».

Ce projet est une sous-composante d'un projet plus vaste dénommé « Gestion des mangroves: du Sénégal au Bénin ». Il est financé par l'Union européenne, à hauteur de 6 milliards F CFA, pour une durée de 18 mois. Ce projet va intervenir dans neuf (9) pays d'Afrique de l'Ouest, dont la Sierra Leone, le Liberia, la Guinée-Bissau, le Togo, le Sénégal, le Ghana, le Bénin et la Gambie. Sa mise en œuvre suscite la création d'une plateforme de concertation entre le Sénégal et la Gambie. Cette plateforme contribuera à renforcer la coopération transfrontalière entre la Gambie et le Sénégal sur la protection et la gestion durable des mangroves.

Des actions significatives sont également entreprises par l'Etat du Sénégal dans la lutte contre le trafic illicite de bois dans les régions méridionales du pays. Ainsi, le Président de la République a pris la décision, dans le cadre d'un recrutement exceptionnel, de renforcer le personnel les agents des Eaux et Forêts et des parcs nationaux.

- Mines et énergie

L'exploitation des ressources minières suscite des inquiétudes, surtout de la part des organisations de défense de l'environnement et de la biodiversité marine au Sénégal. Ces craintes sont justifiées, au regard des contraintes liées au respect des clauses environnementales et sociales définies dans les cahiers de charges des entreprises et multinationales. En effet, la loi n° 2001-01 du 15 janvier 2001, portant Code de l'Environnement, exige la réalisation d'une étude d'impact environnemental et social (EIES) avant la mise en œuvre de tout projet de développement ou d'activités susceptibles de porter atteinte à l'environnement.

S'agissant de l'exploitation minière, il convient de noter que ces clauses sont rarement respectées, en ce qui concerne principalement la remise à niveau des sites après exploitation et l'atténuation des nuisances environnementales et sociales. Cette question est plus préoccupante lorsque les sociétés minières opèrent aux abords des forêts classées ou des parcs, car certains préjudices écologiques sont considérables et leurs effets ne sont pas toujours maîtrisés à moyen et long termes. Il importe, par conséquent, de s'interroger sur l'opportunité d'envisager de nouvelles initiatives pour faire respecter, de manière plus rigoureuse et efficace, les dispositions législatives et réglementaires applicables dans le secteur de l'exploitation minière.

Le Comité national de l'Initiative pour la Transparence dans les Industries extractives du Sénégal (Cn-ITIE) a publié son 7ème rapport portant sur les données fiscales de l'année 2019. Les conclusions dudit rapport font état d'une contribution globale du secteur extractif à hauteur de 161 milliards de F CFA dans le Trésor public sénégalais, pour l'année 2019. A noter que le total des ressources générées par le secteur extractif au Sénégal a augmenté de 39 milliards de F CFA par rapport à l'année 2018.

Ce rapport permet de diagnostiquer et de proposer des réformes dans le cadre de l'amélioration de la gouvernance de ce secteur.

Ainsi, la Loi n° 39/2020 portant création de la Société des Mines du Sénégal (SoMiSen Sa) a été votée par l'Assemblée nationale en 2020. Cette société anonyme dont le capital sera entièrement souscrit par l'État ou d'autres personnes morales de droit public, aura en charge la gestion du patrimoine minier, pour le compte du Sénégal.

Dans le cadre de la Politique de Mix énergétique de l'Etat qui vise la réalisation de l'accès universel à l'électricité au Sénégal, la centrale éolienne de Taïba Ndiaye qui fournira 15% de la production énergétique de la SENELEC, a été réalisée grâce à un investissement de près de 200 milliards de F CFA. Le parc de centrales éoliennes produit une capacité de 158 mégawatts, soit plus de la moitié de l'énergie renouvelable du pays.

- Les établissements humains et le cadre de vie

S'agissant de la qualité de l'air durant l'année 2020, toutes les données des stations de mesure installées à Dakar confirment qu'il n'y a pas eu une seule alerte rouge.

Lutte contre le réchauffement climatique : 54 villes dont Dakar sur la bonne voie, selon une étude.

Le « C40 Cities » a publié, le 11 décembre, à Paris, une nouvelle analyse des plans d'actions pour le climat de 54 villes. Cette étude a confirmé que ces villes dont Dakar, contribueront à la réduction des émissions de gaz à effet de serre afin de maintenir les températures mondiales en dessous de l'objectif de l'Accord de Paris, fixé à 1,5 °C. Les scientifiques estiment que ce niveau est nécessaire pour faire face à la crise climatique mondiale. À Dakar, par exemple, d'après le plan d'actions, «la ville améliorera la gestion des inondations en incluant les risques climatiques à l'aménagement urbain».

- **Au plan de la planification environnementale**

La Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) a réitéré l'importance d'une action collective pour soutenir la mise en œuvre des Contributions déterminées au niveau national (CDN) et de l'Accord de Paris (Cop 21) dont l'effectivité est prévue cette année.

Cinq ans après l'adoption de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC), la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), dans un communiqué, a réitéré l'importance d'une action collective pour soutenir la mise en œuvre des CDN et de l'Accord de Paris (Cop 21) dont l'effectivité est prévue cette année, dans le cadre d'une approche solidaire et concertée, en commençant par l'échelle régionale. Elle a réaffirmé son engagement à soutenir la riposte mondiale contre la menace des changements climatiques.

Le Sénégal montre l'exemple dans la lutte contre le réchauffement de la planète par le lancement de sa CDN qui se conforme davantage à l'Accord de Paris sur le climat. La CDN est, en réalité, un document qui condense les objectifs de réduction des émissions et les stratégies de leur réalisation. Le Sénégal a besoin de 12 milliards de USD ²⁴, soit 6 992 858 600 000 F CFA pour l'adaptation et l'atténuation des effets du changement climatique.

- **Perspectives**

Conformément aux instructions du Président de la République, la centrale à charbon de Sendou sera transformée en centrale à gaz à partir de 2023.

L'État du Sénégal s'est également engagé dans le processus de résorption requalification de la Décharge de Mbeubeuss en une infrastructure de tri, de transfert et de compostage. A cet effet, ce projet prévoit une fermeture progressive de la décharge à travers une réduction de son emprise de 114 ha à 30 ha, et une maîtrise de l'étalement du massif de déchets dans le cadre du Projet de Gestion intégrée et de l'Economie des Déchets (PROMOGED).

²⁴<http://apanews.net/fr/pays/senegal/news/senegal-128-milliards-de-dollars-necessaires-pour-lutter-contre-le-changement-climatique>

V. RECOMMANDATIONS GENERALES

Avec l'avènement de la Covid-19, la planète tout entière est confrontée à des défis complexes et aucun État ne peut présager de l'avenir. Pour y faire face, les réponses dépendent, en grande partie de notre capacité à adopter une posture proactive.

Pour notre pays, cette situation nécessite une mobilisation de toutes ses forces vives, et la préconisation de mesures qui transcendent la seule riposte à la Covid-19 et à ses conséquences.

Tel qu'il ressort de l'analyse des différentes problématiques évoquées ci-avant, l'impact environnemental de la crise résultant de la Covid-19 doit faire l'objet d'une étude très approfondie.

Il convient de tenir compte dans cette réflexion que, contrairement aux impacts économiques et sociaux qui se font ressentir dans un horizon plus court, les effets environnementaux se perçoivent généralement dans le moyen et long termes. En effet, il a été constaté dans plusieurs pays que le confinement, avec la baisse des activités qu'elle a occasionnée, a impacté positivement l'environnement, du fait notamment de la réduction de la pollution.

Dans le même temps, des effets négatifs sur l'environnement ont été enregistrés, en ce qui concerne, entre autres, (i) la surconsommation d'énergie imputable au télétravail et au temps plus long passé à la maison, (ii) l'utilisation généralisée des masques jetables et des produits hygiéniques polluants, etc.

Dès lors, cette étude que le CESE pourrait porter, devrait établir un bilan global sur les impacts environnementaux et collatéraux de la Covid-19.

Il faudra également promouvoir une implication citoyenne plus accrue dans les activités liées au programme «Zéro déchet» ainsi que celles de la reforestation sur l'étendue du territoire national.

Par ailleurs, le confinement a installé et précipité l'utilisation des moyens digitaux ainsi que l'usage du numérique à tous les niveaux de l'Enseignement. Ainsi, le numérique a gagné du champ ; ce qui est une avancée importante dans le domaine de l'Education, voire des autres secteurs de l'Administration et du privé.

Fort de ce constat, le Sénégal gagnerait à réussir le pari du Numérique, en saisissant cette opportunité, d'autant plus que le monde s'achemine vers le choix incontournable du «presque tout numérique » et donc, la naissance des fragilités des systèmes d'information. C'est pourquoi la souveraineté, l'intégrité et la sécurité territoriales ne se limiteront plus aux frontières terrestres, aériennes et maritimes. Il faut désormais protéger le cyber-espace ou, en terme plus technique, « l'espace cybernétique national ».

Dans la prise en charge de ces enjeux, il importe de veiller à ce que cette situation ne puisse engendrer une fracture sociale d'une autre nature, avec des effets discriminatoires en défaveur des zones rurales ou de certaines régions. Il faudra veiller à l'équité territoriale dans l'accès à l'internet ainsi qu'à la mise à disposition de moyens idoines pour réduire ces inégalités, afin de ne pas compromettre l'option pertinente du PSE de promouvoir la territorialisation des politiques publiques. Ainsi, l'objectif est de ne pas exacerber davantage les disparités sociales qui pourraient résulter d'une répartition et d'une vulgarisation non équilibrées, disproportionnées ou inéquitables de l'appropriation des outils et des usages digitaux au niveau territorial.

La sécurisation de l'accès des enfants et jeunes à certains sites et la réduction de leur temps d'exposition à Internet constituent également une préoccupation importante à considérer.

Dans cette perspective, le ministère en charge de l'Economie numérique aura un grand rôle à jouer, pour proposer, à l'instar d'autres pays du monde, le projet de création d'une Agence Nationale de la Sécurité Informatique (ANSI) qui fonde ses motivations et son orientation sur les normes standards ISO 9000 et en particulier les normes de la famille ISO27000.

Le CESE, en tant que « laboratoire d'idées » et conseil du Chef de l'Etat, du Gouvernement et de l'Assemblée nationale, s'engage davantage à formuler des avis et recommandations permettant à un Sénégal émergent de tirer le maximum de profits de cette révolution numérique.



RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL
UN PEUPLE - UN BUT - UNE FOI

DEUXIÈME PARTIE : Rapport des travaux des sessions de l'année



RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL
UN PEUPLE - UN BUT - UNE FOI



TRAVAUX DE LA PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE L'ANNEE 2020

Thème : « Pandémie de la Covid-19 : conséquences et propositions d'actions »

La survenue de la pandémie à Covid-19 a bouleversé toutes les prévisions en matière de croissance économique et de bien-être social. La nature du choc varie d'un Continent à un autre. Pour assurer la riposte sur les plans sanitaire, économique et social, chaque pays, en fonction de sa lecture de la situation, de ses priorités et de ses moyens a su développer des stratégies d'adaptation propres en vue d'atténuer les conséquences de la pandémie.

Au Sénégal, d'importantes mesures de prévention et de riposte ont été initiées par l'Etat. Outre la création d'un Centre des Opérations d'Urgence Sanitaire (COUS) en 2014 dans un contexte post Ebola, l'action du Comité National de Gestion des Epidémies (CNGE), la mise en œuvre d'un plan de contingence adossé à des interventions multisectorielles nationales, l'Etat s'est doté d'un programme de résilience économique et sociale, avec un budget estimé à 1.000 milliards de F CFA et d'un comité de suivi du Comité des opérations dénommé FORCE Covid-19. Il s'agit de mesures courageuses dans un contexte où les prévisions alarmistes sur les plans économique, sanitaire et sociale embrouillent les décideurs publics. A titre d'exemple, la prévision de croissance de 6,8%, du Sénégal est revue à 1,1% au maximum.

Ainsi, aux défis de venir en aide aux secteurs les plus touchés (santé, social, tourisme, transports, hôtellerie, restauration, agriculture, éducation, arts et culture, les petites et moyennes entreprises...) s'ajoutent les questionnements sur la souveraineté sanitaire, alimentaire et la relance de l'économie nationale.

Pour accompagner l'Etat dans ce processus, le Conseil économique, social et environnemental a engagé une réflexion sur la portée et les contraintes du Programme de Résilience Economique et Sociale. Les échanges menés au niveau des commissions en charge de l'économie, de la santé et des affaires sociales, du développement rural et de l'éducation ont permis de bien appréhender les effets de la pandémie de la Covid-19, à travers des considérations générales et des recommandations :

- aux plans sanitaire et social, ainsi que les orientations à préconiser pour un système de santé plus résilient et des services de qualité ;
- sur le plan économique et les nouvelles stratégies à mettre en œuvre pour relancer l'économie nationale ;
- sur l'agriculture et les orientations à adopter pour un secteur agricole plus performant ;
- sur l'éducation et la formation professionnelle, ainsi que les mutations à opérer pour un système éducatif plus résilient.

Ainsi, pour réussir un repositionnement stratégique de notre système de santé, nos politiques économiques dans les différents domaines, des choix en matière de réforme agraire et d'adaptation de notre système éducatif, d'importantes recommandations ont été formulées.

1.1. Pour bâtir un système de santé plus résilient et des services de qualité

Pour juguler les effets et impacts de la pandémie de la Covid-19 sur le secteur de la santé et de l'action sociale, afin de le rendre plus résilient, le Conseil Economique, Social et Environnemental recommande :

1. Adopter des mesures urgentes visant :

- l'effectivité du respect des mesures barrières pour la limitation de la propagation du coronavirus à travers :
 - ◆ le port obligatoire du masque partout et la systématisation des amendes à infliger aux récalcitrants ;
 - ◆ le respect du lavage des mains et de la distanciation sociale dans tous les lieux publics ;
 - ◆ l'adaptation des stratégies et supports de communication, en fonction de l'évolution de la pandémie et des réalités sociologiques;
- la révision du parcours de soins avec des sites dédiés pour la Covid-19 et pour les autres pathologies, en vue d'offrir à chaque usager un suivi médical approprié ;
- la limitation des coûts des tests de la Covid-19 supportés par l'Etat, à travers :
 - ◆ l'implication des laboratoires des hôpitaux de référence comme Le Dantec et Principal de Dakar ;
 - ◆ le renforcement des moyens mis à la disposition de l'hôpital militaire de Ouakam ;
 - ◆ l'habilitation de certaines structures, disposant des installations appropriées, à faire des prestations privées, allant du diagnostic à la prise en charge des malades de la Covid-19 ;
- l'intensification et la décentralisation au niveau régional, départemental et communal des actions d'information et de sensibilisation en vue d'une meilleure conscientisation des populations sur :
 - ◆ la Covid-19, en particulier ses effets sur les personnes âgées et celles souffrant d'une maladie chronique ;
 - ◆ l'impact négatif de la stigmatisation sur l'équilibre des personnes infectées et / ou guéries de la Covid-19 ;
- le renforcement de la protection des agents de santé et des structures spécialisées de prise en charge des cas graves ;
- le renforcement des capacités des hôpitaux en matière d'isolement et d'accompagnement psychosocial des patients ;

- la mise en place d'un laboratoire de surveillance dans toutes les zones à haut risque, notamment au niveau des frontières avec la Guinée Biseau (région de Ziguinchor), le Mali et la Guinée Conakry (régions de Tambacounda et de Kédougou) ;
- la sécurisation des services transportant les malades et décès de la Covid-19 ;
- le développement de nouvelles stratégies de lutte contre le paludisme avec l'approche de l'hivernage ;
- la protection des personnes en situation de vulnérabilité et des lieux de culte ;
- le renforcement de l'autorité de la coordination, assurée par le Ministère de la Santé et de l'Action Sociale;
- la promotion et le financement de la recherche dont les résultats permettront de faire face efficacement à la pandémie ;
- l'achèvement de la distribution des denrées alimentaires, surtout au niveau des zones rurales, avec l'acuité de la pauvreté dans certains départements;
- l'audit du système de distribution des vivres ;
- la mise à jour avec la correction des biais du Registre national unique (RNU) qui ne saurait être le seul référentiel de base pour servir de fichier de distribution des kits ;

2. Organiser une conférence nationale pour la relecture et l'actualisation de la Stratégie Nationale de Développement Sanitaire et Sociale en vigueur, en vue :

- de l'établissement d'une analyse rigoureuse de la situation du système de santé avec une prise en charge des problèmes récurrents (gestion des urgences, spécialisation des médecins, gouvernance des établissements de santé publics...) et l'adoption de mesures dynamiques ;
- de l'évaluation du nombre de spécialistes nécessaires dans chaque domaine pour envisager des solutions par rapport à l'insuffisance des ressources humaines;
- de la formulation d'objectifs pour un système de santé plus performant et plus résilient, à travers des objectifs de couverture sanitaire déclinés dans le temps et dans l'espace national ainsi que l'expérimentation d'un modèle de système d'assurance santé qui viendrait en appoint à la prise en charge publique ;
- de la conception d'une stratégie globale de lutte contre les épidémies ;
- de la promotion d'une communication de masse adaptée et d'une formation continue pour la gestion des pandémies et maladies chroniques;
- de la promotion des actions de santé de proximité et d'éducation à la santé pour une meilleure implication des populations dans la gestion des épidémies et des pandémies ;
- de la promotion des investissements structurants dans le secteur de la santé publique ;

- d'une gestion plus efficace de l'approvisionnement et de la commercialisation des médicaments et produits paramédicaux à travers un système qui implique, à la fois le public et le privé et qui promeut la recherche et l'investissement pour une fabrication locale des médicaments ;
- de la création, au niveau de chaque chef-lieu de région, d'un hôpital de niveau 3, dans chaque département d'une structure de santé de niveau 1 et dans chaque Commune de plus de 30.000 habitants d'un centre de santé dans le long terme, ainsi que des structures dédiées avec des parcours de soins bien établis et l'affectation de médecins qualifiés ;
- du recrutement du personnel de santé à la hauteur des besoins exigés par la santé des populations en rapport avec les ressources de l'Etat ;
- de la réforme du système de management du secteur de la santé ;
- de l'analyse des habitudes alimentaires et promotion de pratiques saines.

3. Former le personnel de santé sur des aspects pluriels de la pandémie et encourager la gestion de la formation extra universitaire ;

4. Poser le défi de la souveraineté alimentaire et intensifier les actions pour une autosuffisance alimentaire par la maîtrise de l'eau, l'accès des populations aux terres et une industrie plus performante ;

5. Opérer un changement de paradigme en matière d'assistance aux populations pour réduire les inégalités sociales à travers l'instauration d'un système d'assurance sociale ;

6. Relever le plateau médical de tous les établissements sanitaires au niveau des normes internationales de manière à éteindre les évacuations sanitaires qui alourdissent nos dépenses budgétaires ;

7. Promouvoir la souveraineté pharmaceutique et la recherche médicale ainsi que la transparence en matière d'achat de matériel médical ;

8. Valoriser la pharmacopée traditionnelle dans la perspective du développement d'une industrie pharmaceutique répondant aux besoins de santé des populations sénégalaises et africaines ;

9. Intensifier les actions de lutte contre les faux médicaments et accélérer le processus d'adoption du texte de loi sur la criminalisation du trafic de produits médicaux de qualité inférieure et falsifiés.

1.2. Pour de nouvelles stratégies visant la relance de l'économie nationale

Pour une gestion plus rigoureuse et optimale du Programme de Résilience Economique et Social (PRES), basée sur la valorisation des potentialités du secteur privé sénégalais , le Conseil Economique, Social et Environnemental recommande de :

10. Adopter des mesures urgentes pour :

- l'assouplissement des procédures administratives et des critères d'éligibilité des entreprises aux dispositifs de financement mis en place et accélérer le processus de mise à disposition des ressources au profit des bénéficiaires ;
- la révision du système de garantie des fonds alloués aux entreprises par l'intermédiaire de banques qui ne sont pas des structures financières nationales pour limiter les alourdissements et les pertes financières ;
- l'effectivité du règlement de la dette intérieure le plus rapidement possible et l'ouverture des lignes de crédits au niveau des banques ;
- un secteur productif intégré et un renforcement des capacités productives nationales en vue d'une valorisation de nos matières premières avec des industries sénégalaises ;
- la mise en place de mécanismes innovants et adaptés de mobilisation de l'épargne nationale, pour le financement de certains projets structurants de l'Etat ainsi que la souveraineté bancaire ;
- la mise en place d'un dispositif de suivi performant du volet économique, post Covid-19.

11. Engager une réflexion plus approfondie sur :

- les effets et/ou impacts de la crise du coronavirus sur le secteur informel (économie populaire) en vue d'un accompagnement spécifique et adapté, tout en saisissant les opportunités offertes par les incitations mises en place dans le cadre du FORCE- Covid-19, pour structurer et formaliser définitivement ce secteur ;
- les ajustements nécessaires des prévisions et schémas initialement établis en matière de planification économique, en fonction de l'impact de la crise et des besoins de repositionnement stratégique du secteur privé sénégalais au cœur du système ;

12. Promouvoir la formalisation des entreprises individuelles de petite et moyenne taille par :

- l'étude de la possibilité d'une amnistie fiscale ;
- une simplification des procédures fiscales et comptables ;
- un accès facilité aux financements avec la mise en place d'un mécanisme de garanties à envisager avec les compagnies d'assurance et la création d'un fonds de bonification alimenté par un système de taxation forfaitaire pour toutes importations de produits fabriqués localement.

13. Accélérer le processus d'industrialisation des PME, PMI et TPE à travers les structures d'accompagnement et d'encadrement dédiées, en mettant l'accent sur la restructuration de ces entreprises, l'augmentation de leur surface financière et la réduction de l'importation des produits et denrées ;

14. Développer des pratiques commerciales innovantes et de nouveaux canaux de distribution pour à la fois :

- 1) appuyer la promotion de l'emploi et de la formation professionnelle / technique ;
- 2) s'adapter aux besoins actuels des consommateurs, de l'environnement et du cadre de vie;
- 3) raviver l'éthique commerciale pour assurer un meilleur équilibre dans la distribution et sauvegarder les intérêts des consommateurs;

15. Prendre des mesures qui garantissent la relance vigoureuse des entreprises afin que le PSE tienne la promesse de ses fleurs, notamment :

- le maintien pour un temps à déterminer, de prêts bancaires spéciaux garantis par l'Etat aux entreprises établies, pour soutenir leurs investissements de relance (Intérêt de 3,5% avec différé d'un an, durée 5ans) ;
- **le recadrage économique en :**
 - ◆ réservant, au moins, 80 % de la commande publique aux entreprises nationales ;
 - ◆ assurant la souveraineté alimentaire du Sénégal par l'agriculture sénégalaise ;
 - ◆ intensifiant le télétravail au Sénégal.

16. Promouvoir le tourisme local et le transport aérien à l'intérieur de la zone continentale ZLECAf en diversifiant nos produits pour lever les limites et barrières qui se dressent devant lesdits secteurs ;

17. Impulser une réflexion à l'échelle nationale, régionale et internationale pour un monde plus juste, plus équitable et pour un nouvel ordre mondial, en incitant les Etats en voie de développement, comme le Sénégal et les institutions financières telle que la BCEAO, à revoir, ou même suspendre, les règles prudentielles Bâle II et Bâle III, afin de permettre aux banques de soutenir davantage la création et la viabilité des PME et PMI ;

18. Etudier les opportunités et les impacts d'un passage du FCFA à l'ECO dans un contexte mondial marqué par la pandémie de la Covid-19 ;

19. Maintenir et renforcer le dispositif de suivi et évaluation des politiques de soutien et de relance des activités économiques ;

1.3. Pour des orientations favorables à un secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique plus performant

Pour une meilleure gestion des effets de la pandémie de la Covid-19 sur le secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique, afin de le rendre plus performant, le Conseil Economique, Social et Environnemental recommande de :

20. Adopter des mesures d'urgence relatives :

- à la définition de manière précise et chiffrée les budgets nécessaires pour initier les réformes indispensables à l'atteinte des objectifs de souveraineté alimentaire, à travers un schéma intelligent et viable, assurant une cohabitation des exploitations agricoles familiales et agroindustrielles ;
- à l'allègement des procédures bancaires pour la mise à disposition des crédits dédiés à l'achat des intrants ;
- au renforcement de la collaboration entre le Ministère de l'Elevage et des Productions animales, les collectivités territoriales et les organisations professionnelles pour mettre en place des points de garde et de vente de moutons ;
- à l'amélioration des conditions de transport des animaux par des mesures d'assouplissement liées au déplacement des convoyeurs ;
- à la mise à disposition gratuite des semences et intrants pour la campagne agricole 2020 et / ou l'accroissement des subventions, afin de booster les rendements et de renforcer la résilience alimentaire des ménages ruraux, au moment où des prévisions optimistes de pluviométrie sont annoncées ;
- à la mise à disposition dans les plus brefs délais de magasins de stockage, conformes aux normes, aux opérateurs privés devant acheminer les intrants agricoles ;
- à la valorisation des produits horticoles, à travers le développement des chaînes de valeurs et en accordant une attention plus soutenue à la transformation et à la commercialisation desdits produits ;
- au renforcement des moyens mis à la disposition des instituts comme l'ISRA, spécialisé dans la production de semences de qualité.

21. Elaborer et mettre en œuvre un programme multisectoriel de résilience de l'agriculture et de l'élevage au Sénégal, ainsi que l'adoption de mesures rigoureuses et réalistes, garantissant :

- l'amorce d'une véritable révolution agraire avec implication d'un secteur privé national fort et capable de développer des partenariats gagnants-gagnants avec des investisseurs porteurs de savoir-faire et d'expertise certifiée ;

- la disponibilité des semences et de l'engrais, en quantité et en qualité à des prix accessibles, ainsi que la sécurisation des réseaux de distribution ;
- l'installation d'un réseau de forage et d'irrigation, partout dans le pays, pour des activités agricoles, horticoles et la production de fourrage, en toutes saisons ;
- l'amélioration des outils et techniques culturales, la mutualisation des équipements agricoles, la modernisation de l'agriculture familiale, l'intensification de la production par la mécanisation de celle-ci ainsi que le traitement des sols et des semences pour l'optimisation des rendements à l'hectare, surtout au niveau de la filière rizicole ;
- le développement de zones de pâturage dédiées à la production de culture fourragères avec tous les équipements nécessaires ;
- la collaboration mutuelle entre les services des eaux et forêts et les éleveurs pour une gestion intégrée des ressources naturelles ;
- la sécurisation du foncier rural ;
- la valorisation des potentialités agricoles du Sénégal, notamment en matière :
 - ◆ de formation et d'organisation des acteurs du secteur en coopératives de production ou groupements mutualistes ;
 - ◆ de renforcement des capacités des acteurs agricoles et de leurs organisations afin de faciliter leur accès aux circuits de financement des bailleurs de fonds comme la BAD, BM, FIDA, etc...
 - ◆ de développement du partenariat Public-Privé en vue d'une exploitation optimale des terres cultivables au Sénégal ;
 - ◆ de promotion d'une agro-business inclusive, en privilégiant l'investissement des promoteurs sénégalais ;
 - ◆ de mobilisation des partenaires techniques et financiers du Sénégal pour accroître les investissements destinés au développement de l'agriculture sénégalaise.

1.4. Pour réinventer un système éducatif plus résilient

Pour rendre plus performant et résilient notre système éducatif, le Conseil Economique, Social et Environnemental recommande de :

22. Prendre des mesures urgentes et adaptées pour :

- fixer les modalités de passage en classe supérieure des autres catégories d'élèves
- prendre en compte la question des écoles privées qui sont dans l'impossibilité de reprendre les cours, sans appui de l'État ;

- inviter les parents d'élèves, en zone rurale, à privilégier le maintien de leurs enfants à l'école par rapport à leur utilisation dans les travaux champêtres, le temps de préparer leur examen ;
- promouvoir l'implantation de cantines scolaires, pour le maintien des élèves au sein des établissements ;
- insister, dans le cadre de la réouverture des classes d'examen, sur l'accompagnement afin que l'organisation interne au niveau des écoles se fasse de la meilleure des manières, ce qui nécessite à la fois l'implication de l'État et de la communauté ;

23. Engager des réformes profondes de notre système éducatif pour se repositionner au niveau régional et international, à travers :

- l'adaptation de nos approches pédagogiques, du préscolaire à l'enseignement supérieur;
- la capitalisation de l'expérience du télé-enseignement afin de veiller, après la Covid-19, à ce que la bande passante couvre tout le territoire national dans les nouvelles orientations de modernisation de l'école sénégalaise ;
- l'optimisation de l'usage des technologies de l'information et de la communication, tout en veillant à la sécurisation du système ;
- la définition d'une nouvelle politique pour l'accompagnement du secteur privé de l'éducation et de la formation professionnelle ;
- l'adoption de nouveaux mécanismes de financement et de valorisation de la recherche pour booster notre développement...

24. Réfléchir sur :

- l'atteinte d'une souveraineté technologique africaine pour se départir des géants du Web communément appelés GAFAM afin que nos données restent chez nous ;
- les modalités d'incitation de la Commission des Données à caractère Personnel à redoubler d'effort dans la sensibilisation pour le traitement des données collectées au cours de webinair et conférence call ;
- la prise en charge alimentaire des élèves au niveau de certains établissements scolaires, surtout dans certaines localités où les enfants font plusieurs Kilomètres pour aller à l'école ;
- la pertinence de mettre en place, sous le pilotage du MEN, MFPEA, MESRI, d'une équipe inclusive réunissant les experts de l'UVS et les praticiens du télé-enseignement des autres structures et organes de presse durant cette période de la Covid-19, pour aller vers la capitalisation et la modélisation des innovations pédagogiques tant pour les enseignements-apprentissages que la formation professionnelle et technique.



RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL
UN PEUPLE - UN BUT - UNE FOI



TRAVAUX DE LA DEUXIEME SESSION ORDINAIRE

AVIS : « Effets de la pandémie de la Covid-19 sur le système de santé au Sénégal. Quelles nouvelles orientations pour une politique sanitaire plus résiliente et pérenne avec des services de qualité performants? »

Les impacts économiques et sociaux de la Covid-19 ont favorisé des déséquilibres de plusieurs dimensions de la vie humaine et dans tous les Continents. Au Sénégal, le dispositif de préparation et de riposte mis en place a permis d'atténuer les chocs de la pandémie, encore tangibles, comme l'attestent les indicateurs économiques.

Pour accompagner l'Etat dans sa quête d'une solution adaptative à la dimension des effets subis, notamment en matière sanitaire, le Conseil économique, social et environnemental (CESE) a, dans le cadre des travaux de sa deuxième session ordinaire de l'année 2020, décidé de travailler sur le thème : « **Effets de la pandémie de la Covid-19 sur le système de santé au Sénégal. Quelles nouvelles orientations pour une politique sanitaire plus résiliente et pérenne avec des services de qualité performants?** »

Les séances plénières d'ouverture et de clôture de la session ont été tenues en visio-conférence.

En plus de la validation du calendrier de travail de la session, la séance d'ouverture a été l'occasion d'adopter le rapport général des travaux de l'année 2019, d'installer les nouveaux Conseillers et de renouveler les bureaux des commissions ainsi que le Bureau de l'institution. Elle a été également rehaussée par la présence, en ligne, de Monsieur le Ministre de la santé et de l'action sociale, monsieur Abdoulaye DIOUF SARR. Son intervention a été riche d'enseignements et a permis aux conseillers d'avoir une meilleure compréhension du cadre de référence des politiques en matière de santé au Sénégal et des piliers du système sanitaire. Les échanges ont été également l'occasion de revenir sur les acquis, les défis et les orientations prospectives de son département.

Pour approfondir la réflexion en vue de la formulation de nouvelles orientations stratégiques et des mesures opérationnelles, adaptées aux enjeux et défis actuels, en particulier des conséquences de la pandémie de la Covid-19 sur le système de santé au Sénégal, six séances d'audition, mobilisant d'éminents experts, ont été organisées.

- **La première** a analysé les enjeux et défis de la prise en charge des personnes infectées de la Covid-19, des cas de contacts suivis et a préconisé de nouvelles mesures d'adaptation dans le cadre de la lutte contre la pandémie.
- **La deuxième** a abordé la lancinante question de la prévention et de la gestion des urgences sanitaires.
- **La troisième** a procédé à la radioscopie des questions complexes en matière de prise en charge des maladies chroniques au Sénégal et les nouvelles mesures à adopter.
- **La quatrième** a posé les avancées, défis et perspectives sur les questions majeures relatives à la santé de la mère et de l'enfant.
- **La cinquième** a permis de faire un diagnostic exhaustif de la problématique de l'accès équitable aux médicaments et à la lutte contre les faux médicaments au Sénégal
- **La sixième** a analysé les enjeux et défis de la protection sociale, du financement et de la gouvernance du secteur de la santé au Sénégal.

Dans la conduite des travaux, toutes les dispositions prises pour se conformer aux exigences dictées par le contexte, en particulier l'application de mesures barrières édictées par les autorités sanitaires, surtout le respect des consignes de distanciation physique lors des séances d'audition en présentiel. Plus de trente structures qui ont été auditionnées, en sus d'une visite effectuée au Centre des Opérations d'Urgence Sanitaire (COUS) par les membres de la commission de la Santé et des Affaires sociales élargie à des membres des autres commissions.

Dans chacun des sous thèmes retenus, un état des lieux a été établi pour appréhender les effets de la pandémie, les limites du système et les orientations prospectives à préconiser.

Les recommandations formulées dans ce rapport visent à contribuer à l'amélioration du système de santé du pays, notamment à la détermination des priorités pour le nouveau plan d'investissement quinquennal de 500 milliards, décidé par le Président de la République.

Au total, quinze (15) recommandations ont été formulées par le Conseil pour de nouvelles orientations stratégiques et des mesures opérationnelles en vue de rendre le système de santé plus résilient et pérenne, avec des services de qualité performants.

A. Pour l'adaptation et la consolidation du plan de riposte

1. Consolider les acquis pour relever le défi de la prise en charge des personnes infectées de la Covid-19 et des contacts suivis, à travers :

- le renforcement des moyens logistiques, humains et techniques des services de maladies infectieuses et tropicales ;
- l'accompagnement de la Pharmacie Nationale d'Approvisionnement en mettant à sa disposition des ressources à hauteur de ses besoins et en définissant des procédures de passation des marchés adaptées pour l'achat des médicaments ;
- le renforcement de la communication médicale et les SAMU ainsi que l'intensification des interventions sociales portées par la Direction générale de l'Action sociale pour une meilleure gestion de la pandémie ;
- la poursuite du soutien aux laboratoires de recherche pour la réalisation de recherches pertinentes et la valorisation des résultats, surtout au niveau des secteurs porteurs de croissance ;
- la mobilisation communautaire et la sensibilisation contre la Covid-19 ;
- le renforcement des actions préventives afin de mieux faire face aux autres crises actuelles et futures ;
- la prise en charge, dans le plan d'investissement massif, du secteur de la santé;
- la révision, en urgence, du statut du Service national de l'hygiène et la poursuite des efforts relatifs au renforcement de ses moyens matériels et humains ainsi que son accessibilité, surtout par rapport à la communalisation intégrale ;

- le renforcement de la communication sur la stratégie de gestion de la Covid19 du Sénégal qui lui a valu cette distinction à l'international de « Foreign Policy », ainsi que de l'assistance technique apportée par nos experts à des pays comme la Gambie, le Rwanda, le Burkina Faso, etc. ;
- l'installation d'unités médicales au niveau de certains endroits, à forte affluence humaine, comme le Marché central au poisson, par exemple.

B. Pour un dispositif plus performant de gouvernance de la santé

2. Orienter les politiques, programmes et projets du système sanitaire dans le sens d'une bonne préparation de la post- Covid-19 :

- le renforcement des actions préventives afin de mieux faire face aux autres crises actuelles et futures, en :
 - mutualisant les efforts entre professionnels de santé et décideurs, suivant une approche intégrée et précoce ;
 - orientant le système de santé vers une approche préventive pour réduire les coûts de prise en charge médicale et renforcer le comité multisectoriel des maladies non transmissibles ;
 - changeant le statut du service national de l'hygiène, en vue d'une meilleure valorisation de son rôle stratégique en matière de prévention ;
 - accordant une priorité, dans le plan investissement massif du secteur de la santé, au financement de la phase de préparation du cycle de gestion des urgences et de la formation (renforcement de la formation des paramédicaux et des curricula de formation des médecins en vue de l'intégration de modules sur la prévention, la communication médicale, la gestion des urgences et des épidémies pouvant tendre vers des pandémies) ;
 - utilisant les technologies de l'information et de la communication (messages vocaux via WhatsApp en langues nationales) pour l'atteinte d'un plus grand nombre de cibles possibles avec;
- l'évaluation du plan stratégique national de santé communautaire en vue d'une meilleure implication des communautés et des collectivités territoriales dans la planification, la mise en œuvre, le financement et le suivi-évaluation des actions de santé au niveau local ;
- la promotion d'un système où les agents de santé sont aptes à prendre en charge les soins de santé primaires, au niveau de la base de la pyramide sanitaire, en articulation avec les autres compétences requises et en cohérence avec la pyramide, de la base (niveau communautaire) au sommet, pour à chaque niveau avoir un personnel adapté pour l'offre de services de santé adéquats ;
- l'adoption d'un organigramme fonctionnel, définissant clairement le parcours du malade dans chaque structure sanitaire et assurant la qualité de l'accueil et de la prise en charge aussi bien du malade que de l'accompagnant ;

- l'instauration d'une distinction annuelle, par exemple LE GRAND PRIX DU CHEF DE L'ETAT POUR LE SOIGNANT, dont les cibles pourraient être : les médecins, les infirmiers, les sages-femmes, à travers l'organisation d'une Journée Nationale de la Santé ;

3. Promouvoir un changement de paradigme dans les logiques de planification et de promotion de l'innovation, en privilégiant le développement de programmes structurants, dans le moyen et long terme, en lieu et place des interventions ponctuelles pour :

- l'optimisation du développement des structures sanitaires, la mutualisation et la rationalisation de l'utilisation des ressources ;
- le soutien aux solutions innovantes à haute portée économique, sociale et sécuritaire comme la digitalisation.

4. Doter le Ministère de la Santé et de l'Action sociale des moyens requis pour garantir son efficacité et sa performance, à travers entre autres propositions :

- l'accélération des réformes du secteur de la santé, à tous les niveaux, pour la réussite des programmes initiés ;
- le règlement de la dette que l'Etat doit aux structures de santé ;
- l'élaboration, l'adoption et la mise en œuvre du code de la santé publique et d'un document de politique publique de santé au Sénégal ;
- la création des directions régionales de la santé et de l'action sociale pour compléter l'approche médicale et mieux positionner la dimension prévention ;
- l'octroi de moyens conséquents, spécifiquement dédiés à la recherche.

C. Pour l'équité territoriale et la consolidation de la carte sanitaire

- **Au titre de la disponibilité, de l'accessibilité et de la qualité des services de santé**

5. Parachever en urgence et / ou appliquer les textes qui suivent :

- la nouvelle carte sanitaire ;
- la réforme du district sanitaire et la révision du décret organisant les Comités de développement sanitaire (CDS) et de l'arrêté portant répartition des ressources;
- la loi sur la pharmacopée traditionnelle ;
- la mise en œuvre des dispositions légales pour assurer les conditions requises à l'exercice de la profession de médecins traditionnels (compétences sanctionnées par un diplôme délivré par une autorité académique) ;

- le statut du personnel des établissements publics de santé ;
- le statut des agents de santé communautaire.

● **Au titre des ressources humaines**

6. Corriger les dysfonctionnements relevés par les acteurs du secteur de la santé en matière de gestion des ressources humaines en accordant une priorité :

- à la promotion et l'intégration dans le code de déontologie du personnel de santé, l'humanisation des soins, le respect du patient, l'empathie, la culture de l'humilité, surtout dans des contextes de pandémie où les populations ont plus besoin de la confiance du personnel médical que de fausses certitudes ;
- au suivi mensuel de la décision des recrutements annoncés par le Chef de l'Etat et à la planification de recrutements réguliers des agents qualifiés, dans toutes les spécialités ;
- à l'amélioration de la formation des médecins et autres spécialistes ;
- à la réflexion sur les opportunités offertes par le système LMD pour résorber le gap en ressources humaines qualifiées, en favorisant l'émergence de corps intermédiaires comme à Cuba, en Chine, etc.

● **Au titre des installations et équipements des établissements publics de santé**

7. Inscrire sur la liste des projets et actions prioritaires en infrastructures et équipements éligibles au plan d'investissement quinquennal de 500 milliards annoncé par le Président de la République :

- le relèvement des plateaux techniques des structures conformément à leur niveau ;
- la mise en place d'une grande école de maintenance hospitalière arrimée à l'Ecole Polytechnique;
- le soutien, en urgence, à la réhabilitation du Centre Marc Sankalé ;
- la construction d'un l'Institut de rhumatologie et l'octroi de bourses aux médecins sénégalais qui souhaiteraient faire leur spécialisation dans ce domaine ;
- la construction des cinq (5) centres régionaux d'oncologie pour soulager les malades et leurs familles et limiter les évacuations sanitaires qui coûtent, en moyenne, plus de deux milliards cinq cent millions par an.

8. Développer un projet spécial des laboratoires ²⁵ avec comme actions prioritaires :

- la création d'un laboratoire public de référence au niveau de chaque pôle territorial et, à terme, dans chaque capitale régionale ;

²⁵La demande de financement soumise sous forme de projet dans le premier plan de riposte était évaluée à 30 milliards de F CFA),

- la révision du statut des laboratoires publics en vue de l'évolution de leurs domaines de compétence.

D. Pour des prestations de service de qualité en matière de santé de la mère et de l'enfant

9. Veiller à l'effectivité et à la continuité des services de (SRMNIA) et au recrutement des ressources humaines qualifiées et spécialisées afin d'améliorer la gestion des urgences néonatales, pédiatriques et obstétricales à travers, entre autre priorités:

- la disponibilité de ressources humaines qualifiées en milieu rural ;
- le développement de la recherche et de programmes de formation innovants pour la promotion de politiques durables en matière de nutrition.

E. Pour une souveraineté en produits médicaux, paramédicaux essentiels et une valorisation des bons résultats de la pharmacopée traditionnelle

10. Intensifier la lutte contre le faux médicament et l'exercice illégal de la pharmacie, l'adoption de nouvelles mesures et le renforcement du partenariat avec le secteur privé, à travers :

- l'intégration des dispositions de la Convention Médicrime dans le corpus législatif et réglementaire du Sénégal et le durcissement des peines prévues pour les infractions relatives à la commercialisation des faux médicaments ;
- l'application rigoureuse des textes de loi en vigueur en matière de lutte contre le faux médicament, y compris le renforcement du contrôle des officines de pharmacie et la sanction des publicités mensongères sur des produits de la pharmacopée ;
- l'élaboration et la mise en œuvre d'une Stratégie nationale pour une Souveraineté Pharmaceutique (SNSP) dans le PAP2 ajusté et accéléré, englobant, d'une part l'accès aux médicaments et d'autre part la lutte contre le faux médicament, tout en accordant une attention soutenue :
 - ⊙ à la réalisation d'une industrie du médicament, la facilitation de la reprise de la société pharmaceutique Médis, avec une forte implication du secteur privé national et de la PNA (même s'il faut changer son Statut) pour rendre disponibles et accessibles certains médicaments ;
 - ⊙ à la défiscalisation des médicaments génériques pour les rendre plus accessibles ;
 - ⊙ à la valorisation des plantes médicinales, à travers la mobilisation des communautés (associations religieuses, groupements sociaux, etc.) par la réalisation de jardins botaniques dans toutes les régions du Sénégal, sous la supervision des universités, afin de disposer de la quantité de matière première requise pour la production de médicaments ;

- à la création d'un centre de marquage au Sénégal pour la sérialisation des bons médicaments et la sécurisation du dispositif de contrôle, car un médicament sérialisé est un objet interconnecté qu'on peut faire parler ;
- à la mise en place d'un dispositif efficace pour démanteler tous les réseaux, les dépôts illégaux et lobby de trafic des faux médicaments au Sénégal (brigade spécialisée de lutte contre les faux médicaments, comité de veille) ;
- le développement d'une campagne de riposte communautaire contre les faux médicaments et les charlatans.

F. Pour une protection sociale efficace et efficiente

11. Rendre plus visibles, cohérentes et inclusives les politiques en matière de protection sociale au Sénégal, en adoptant les mesures qui suivent :

- l'harmonisation des régimes d'assurance maladie dans la Couverture sanitaire universelle (CSU) en poursuivant les réflexions en cours relatives à la possibilité de faire migrer les agents de l'État émargeant à l'Institution de Prévoyance Retraite du Sénégal (IPRES) vers le Fonds national de Retraite (FNR), tout en s'assurant de l'effectivité des mesures d'accompagnement sur le plan financier pour résorber le déficit relevé ;
- le renforcement des Fonds de garanties des IPM et la mise en place d'une caisse autonome de protection sociale ;
- l'atténuation du principe de territorialité afin de permettre une couverture sociale aux migrants et l'exploration de toutes les formes de couverture tenant compte du statut du migrant dans les pays d'emploi ;
- la mise en place d'un système d'assurance pour le rapatriement des corps de nos compatriotes décédés à l'étranger ;

12. Appliquer les recommandations des Assises nationales de l'Action sociale pour la revalorisation des interventions en matière d'action sociale au niveau du Ministère de la Santé et de l'Action sociale en :

- rendant fonctionnels les services départementaux de la santé et de l'action sociale;
- implantant et rendant fonctionnels les Comités d'hygiène, de salubrité et de sécurité dans les lieux de travail;
- implantant un Centre de Promotion et de Réinsertion Sociale (CPRS) aux normes, dans chaque arrondissement, surtout pour assurer assurer une meilleure prise en charge des enfants en situation de vulnérabilité.

G. Pour de nouveaux mécanismes innovants de financement

13. Mettre en place un système d'assurance maladie (avec une cotisation de 1.000 CFA par personne, et si l'Etat réussit à mobiliser 20 % de la population, le montant annuel de ce financement pourrait dépasser 35 milliards de F CFA) et un fonds d'appui au financement de la santé, alimenté, entre autres sources, par :

- des taxes parafiscales sur les appels téléphoniques et les produits nocifs tels que le tabac, les boissons alcoolisées et les boissons sucrées ;
- les fonds pour les générations futures provenant des ressources minières;
- les ressources mobilisées d'ans le cadre des financements innovants et de l'annulation de la dette publique extérieure africaine ;
- le vote d'une loi sur le mécénat pour le financement de la santé au Sénégal ;
- la mobilisation des fonds du 2ème PEF de la Banque Mondiale suite à l'évaluation du 1er PEF d'un montant d'un million six cent mille dollars ;
- l'implication de la société civile et des confréries religieuses dans la mobilisation de ressources financières additionnelles (l'organisation de la collecte de la Zakat pour une utilisation plus efficiente).

14. Elaborer une stratégie d'accompagnement du sous-secteur privé de la santé, surtout pour l'élargissement du plateau technique et des offres de soins en vue d'un désengorgement des structures publiques de santé, en :

- encourageant, en le protégeant, le secteur privé national à investir dans le secteur de la santé pour le développement d'une véritable industrie pharmaceutique, dans la production de médicaments génériques et matériels médicaux ;
- développant un partenariat public-privé, entre la PNA, l'Ordre national des pharmaciens du Sénégal, l'Ordre des médecins et le Club des investisseurs ;
- accompagnant les initiatives visant à mettre en place de petites unités pharmaceutiques ;

H. Pour la digitalisation et l'encouragement du partenariat public-privé

15. Consolider le plan stratégique de digitalisation de la santé et moderniser la gestion du système de santé pour :

- un usage optimal des technologies numériques pour soutenir les activités de lutte contre les MNT;
- le déploiement de solutions viables en télémédecine et l'informatisation des dossiers des patients ;
- une meilleure gouvernance des établissements publics de santé.



RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL
UN PEUPLE - UN BUT - UNE FOI

TROISIÈME PARTIE :

Partenariat, coopération et représentations



RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL
UN PEUPLE - UN BUT - UNE FOI



ACTIVITES DE PARTENARIAT ET DE COOPERATION

Pour l'année 2020, les restrictions de déplacements et de regroupement adoptées à l'échelle mondiale afin de limiter la propagation de la covid-19, ont fortement impactées sur les activités de coopération et de partenariat du CESE, notamment celles concernant les organisations faitières internationales.

Cependant, outre les activités de coopération bilatérale entre CESE, plusieurs ateliers thématiques et webinaires, ont été organisées en virtuel, par les CES d'autres pays, et l'Union des Conseils économiques et sociaux et Institutions similaires d'Afrique (UCESA), l'Association internationale des Conseils économiques et sociaux et Institutions similaires (AICESIS) et l'Union des Conseils économiques et sociaux et Institutions similaires des États et Gouvernements membres de la Francophonie (UCESIF).

Le 18 février 2020, une délégation du CESE du Maroc, conduite par le Secrétaire général de l'UCESA, a effectué une visite de travail au Sénégal.

La rencontre a été l'occasion d'échanges sur les actions à mener, conformément à la feuille de route de la présidence marocaine 2019-2021, dont le thème est « Les défis du dérèglement climatique et les réponses à apporter au bénéfice des populations africaines ».

Le CESE du Sénégal, a marqué son soutien à la présidence marocaine depuis l'Assemblée générale de Rabat, en décembre 2019 et son adhésion au processus de renforcement du dispositif institutionnel et organisationnel de l'Union, avec une Charte sociale renforcée, des valeurs communes partagées et la création d'un secrétariat permanent. Dans le même sillage, il a apporté son soutien pour l'allongement de la durée de la mandature marocaine, qui passerait de deux (02) ans à trois (03) ans, en accord avec les décisions du Bureau.

S'agissant des actions multilatérales menées dans le cadre de la lutte contre la Covid-19, le CESE s'est joint à l'Appel lancé le 13 mai 2020, par les membres de l'UCESA, pour des actions concertées au niveau régional, afin de lutter efficacement contre la crise sanitaire et ses répercussions sur les économies des pays africains.

Madame Aminata TOURE, Présidente du CESE a également pris part à la première réunion du Groupe de travail de l'UCESA sur le dérèglement climatique, organisée le 06 juillet 2020, en visio-conférence. La rencontre avait pour objet la validation des termes de référence et le calendrier de travail, dans la perspective de l'enquête d'opinion que compte lancer l'UCESA sur la perception du dérèglement climatique et de ses impacts par les populations africaines.

Dans le cadre du projet de révision de ses textes pour consolider son ancrage institutionnel, l'UCESA compte sur l'implication de ses membres, afin de porter le plaidoyer pour son arrimage aux instances africaines.

Compte tenu du leadership incarné par le Sénégal sur le plan régional, le CESE a été désigné par le Bureau de l'UCESA comme Conseiller spécial sur l'intégration africaine. La mission est de porter le plaidoyer, avec le soutien personnel et l'entregent diplomatique du Chef de l'État, qui entretient des relations privilégiées avec ses pairs africains. L'enjeu pour une prise en compte efficace des préoccupations et des sociétés civiles organisées d'Afrique, est d'obtenir le statut d'observateur auprès de l'Union africaine (UA) et des Communautés économiques régionales, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA).

A ce titre, Madame Aminata TOURE, Présidente du CESE a pris part à la première réunion du Bureau de l'UCESA, qui s'est tenue le 07 octobre 2020, en vidéo-conférence pour échanger sur la feuille de route de mandature et sur la validation du calendrier des activités (réunion de bureau et assemblée générale de l'année), dans le contexte de la Covid-19.

Lors de cette réunion, le CESE a renouvelé, son attachement à conduire avec succès cette mission qui lui a été confiée. Il a également manifesté, au même titre que les membres de l'UCESA, son soutien au Conseil économique, social, environnemental et culturel de Côte d'Ivoire (CESEC), pour le maintien de sa présidence 2019-2021, à la tête de l'AICESIS, à la suite du décès, le 07 décembre 2019, de son Président Monsieur Charles Koffi DIBY et Président en exercice de l'organisation faîtière internationale.

Le 24 juin 2020, un séminaire a été organisé par le Comité économique et social européen (CES européen), sur : «l'UE et l'Afrique, une lutte commune contre la Covid-19 ».

Madame Aminata TOURE, Présidente du CESE du Sénégal a participé en tant que co-animateur avec Monsieur Luca JAHIER, Président du Conseil économique et social Européen, qui a été à l'initiative de cet atelier virtuel, la Représentante résidente de l'Union européenne au Sénégal, SE. Mme Irène MINGASSON et le Président du CESE du Maroc et Président en exercice de l'UCESA, Monsieur Ahmed Reda CHAMI.

Les échanges ont porté, entre autres points sur l'impact de la pandémie sur :

- les relations de partenariat entre l'UE et l'Afrique ;
- les mesures prises au niveau national et multilatéral pour faire face aux conséquences socio-économiques, de la crise ainsi que les efforts de la communauté internationale ;
- les stratégies adoptées pour éviter une crise alimentaire consécutive à la crise sanitaire mondiale et le plaidoyer porté par les CES-IS en vue de promouvoir l'égalité hommes/femmes au premier rang des priorités des politiques publiques et les stratégies à mettre en œuvre afin que les droits économiques et sociaux des femmes ne soient pas affaiblis par les mesures de restrictions contraignantes.

L'objectif était de permettre un partage d'expériences sur les stratégies nationales adoptées dans le cadre de la lutte contre la Covid-19, sur la contribution des assemblées consultatives et de la société civile organisée ainsi que les solutions préconisées et la nécessité de porter le plaidoyer pour une coopération multilatérale solidaire afin d'en limiter les conséquences économiques et sociales, notamment sur les pays les plus vulnérables.



RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL
UN PEUPLE - UN BUT - UNE FOI



ACTIVITES DE REPRESENTATIONS

REPRESENTATIONS DE L'ANNEE 2020

STRUCTURE	OBJET	REPRESENTANT DU CESE
Ministère de la Femme	Participation à l'atelier de dissémination de recueils de traduction en langues nationales de la loi 2020-05 criminalisant les actes de viol et de pédophilie, le 24 novembre 2020 au Radisson Blu	M. Abdou Salam GUEYE Président de la commission du genre, de l'équité et de la bonne gouvernance
BOS Sénégal Emergent	Participation à l'atelier national de restitution du guide d'utilisation des méthodes d'évaluation d'impact au Sénégal, le 08 décembre 2020 au Radisson Blu	
Gorée Institute	Participation à la rencontre régionale de partage et d'échange de bonnes pratiques de gouvernance des ressources minérales en Afrique de l'Ouest	
OFNAC	Participation à la rencontre de présentation du rapport d'activité et de méthodologie	
Ministère de l'Urbanisme, du Logement et de l'Hygiène publique	Participation à la réunion de partage du Plan directeur de l'Urbanisme de Dakar et ses environs horizon 2035, le mardi 04 février 2020 à 8h30mn, à l'Hôtel Terroubi	M. Mamour Ndary BA Président de la commission du développement territorial et local
Présidence de la République-Secrétariat Général	Participation au conseil Présidentiel sur le plan national d'aménagement et de développement territorial, le vendredi 24 janvier 2020 à 16 heures, à la Salle des Banquets	M. Mamour Ndary BA Président de la commission du développement territorial et local et M. Oumar Ba , Conseiller
Syndicat unique des éleveurs du Sénégal	Participation au Forum de réflexion sur l'intégration apaisée agriculture/élevage, les 21 et 22 mars 2020, à Richard Toll	M. Ismaïla SOW Conseiller
Ministère de la Culture et de la Communication	Participation à la cérémonie officielle de basculement de la TNT, le lundi 02 mars 2020, Mbacké Escale	Mor NDIAYE N°2 Conseiller
Ministère de l'Education nationale	Participation à la sélection des nouveaux daaras, le Jeudi 05 mars 2020, à l'hôtel Amarayllis de Saly (Mbour) à 09 heures.	M. Momar SAMB Conseiller

REPRESENTATIONS DE L'ANNEE 2020

COMITE	OBJET	REPRESENTANT DU CESE
9ème Forum mondial de l' Eau	Mise en place de quatre groupes de travail pour prendre en charge la préparation des contenus afférents aux priorités du Forum: -sécurité de l'eau et de l'assainissement -eau et développement rural -coopération -Outils et moyens	Mme Voré Gana SECK Sécurité de l'eau et de l'assainissement M. Ndane DIOUF Eau et Développement Rural M. Fodé DIOP Coopération M. Mamour Ndary BA Outils et Moyens
Comité de pilotage unique des programmes nationaux	Fixer les orientations stratégiques des programmes nationaux (PUMA, PUDC et PROMOVILLES) du Ministère de l'Equité territoriale et du développement communautaire	Mme Maimouna Isabelle DIENG Membre
Force Covid-19	Comité de suivi de la mise en œuvre des opérations du fonds de riposte et de solidarité pour faire face à la pandémie de la COVID-19	Mme Maimouna Isabelle DIENG Présidente de la Commission Renforcement de la Résilience Sociale des Populations M. El hadji Ibrahima MBOW Président de la Commission Renforcement du Système de Santé
Commission Nationale de Dialogue des Territoires (CNDT)	-Définir les mécanismes de coopération territoriale; -Accompagner le Gouvernement dans la promotion des Groupement d'intérêt communautaire	M. El hadji Ibrahima MBOW Membre
Observatoire National pour la Parité (ONP)	Evaluer et formuler des propositions tendant à promouvoir la parité entre les hommes et les femmes dans les politiques publiques	M. Cheikh DIOP Membre



RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL
UN PEUPLE - UN BUT - UNE FOI

QUATRIÈME PARTIE :

Hommage aux Conseillers disparus

HOMMAGE AUX CONSEILLERS DISPARUS

« Ceux qui sont morts ne sont jamais partis :
Ils sont dans l'ombre qui s'éclaire
Et dans l'ombre qui s'épaissit.
Les morts ne sont pas sous la Terre :
Ils sont dans l'arbre qui frémit,
Ils sont dans le bois qui gémit,
Ils sont dans l'eau qui coule,
Ils sont dans l'eau qui dort,
Ils sont dans la case, ils sont dans la foule :
Les morts ne sont pas morts. » Birago DIOP

Le Conseil économique, social et environnemental a perdu au courant de ces deux dernières mandatures d'éminents membres qui se sont toujours distingués de leur patriotisme et leur exemplarité, leur compétence, engagement et détermination dans le travail, leur rigueur et sens de l'humour jusqu'aux dernières heures de leurs vies.

Chers Honorables Sadio DANFAKHA, Cheikh Ngaido BA, Amadou THIMBO, El Hadj Magaye GAYE, Mamadou Kana DIALLO, Marième HANN, Fatoumata Moctar NDIAYE, Marie Delphine NDIAYE, Abibatou NDIAYE, Sidya DJIBA, Boubacar BALDE, Mahawa FAYE, Mamadou DIOP, Serigne Ousmane SECK et Bocar Hamidou MBATHIE vos silhouettes continueront à illuminer les murs de notre Institution, le retentissement des timbres de vos voix sera toujours ressenti lors de nos plénières à l'auditorium Mamba GUIRASSY et nos séances d'auditions à la salle Magatte LO ou Amadou Karim GAYE.

Oui, chers collègues, vous êtes partis mais vos œuvres resteront toujours dans les archives de notre Institution. Vos mémoires seront toujours gravées dans nos cœurs. Comment vous oublier? Comment oublier la discrétion de Abibatou, le sourire constant de Fatoumata Moctar, la grande organisatrice Marième Hann, la sentinelle des droits de la femme Marie Delphine, la sagesse de El Hadji Magaye, l'authenticité de Mamadou Kana, l'éloquence de Cheikh Ngaïdo et le sourire toujours rassurant de Amadou Thimbo?

LA NATION TOUT ENTIERE VOUS TEMOIGNE TOUTE SA RECONNAISSANCE.

Qu'ALLAH LE TOUT PUISSANT, LE TRES MISERICORDIEUX, LE TOUT MISERICORDIEUX VOUS ACCUEILLE DANS SES PLUS HAUTS PARADIS CELESTES.

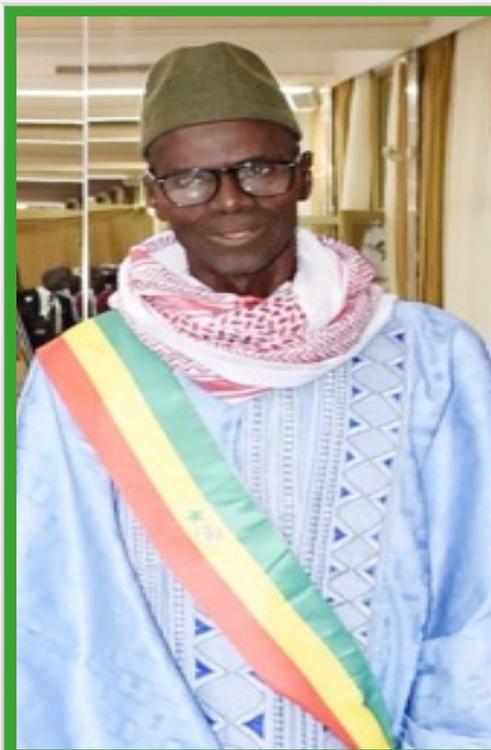


HONORABLE CONSEILLER
CHEIKH NGAÏDO BA
(06 Octobre 1949- 17 janvier 2021)

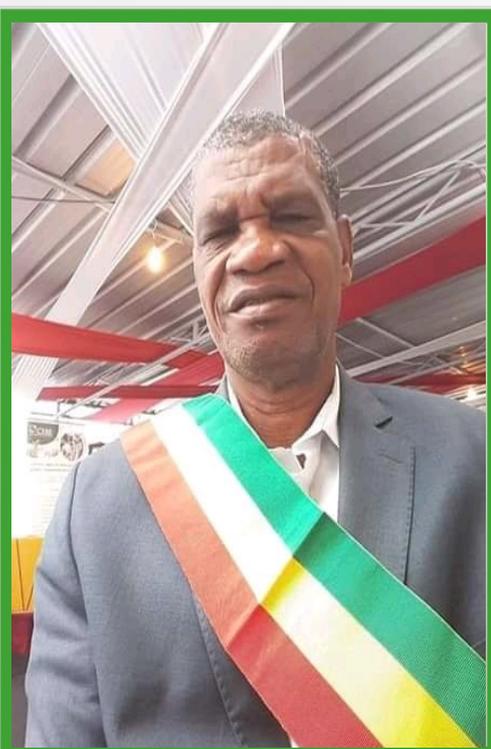


HONORABLE CONSEILLER
AMADOU TIMBO
(02 février 1951-05 février 2021)

HONORABLE CONSEILLER
EL HADJ MAGAYE GAYE
(16 Juillet 1944 -20 septembre 2020)



HONORABLE CONSEILLER
MAMADOU KANA DIALLO
(05 Fevrier 1952 - 22 Septembre 2019)





HONORABLE CONSEILLERE
MARIE ME HANN
(25 avril 1953- 29 aout 2019)



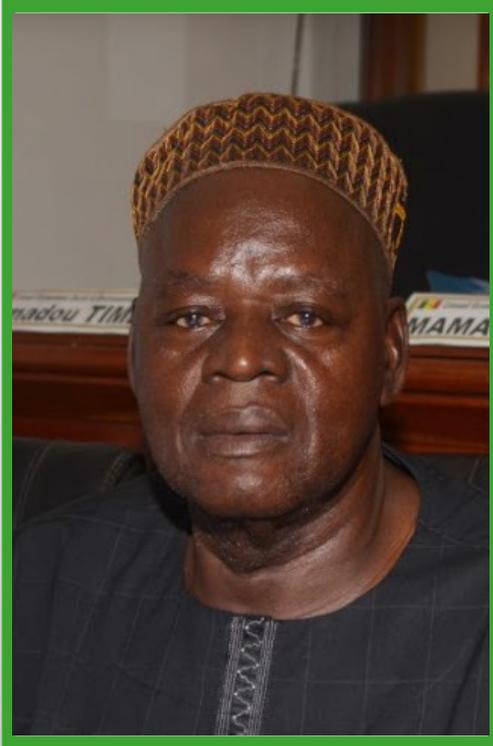
HONORABLE CONSEILLERE
FATOUMATA MOCTAR NDIAYE
(24 mars 1953- 19 novembre 2016)

HONORABLE CONSEILLERE
MARIE DELPHINE NDIAYE
(15 juillet 1957- 17 février 2021)



HONORABLE CONSEILLERE
ABIBATOU NDIAYE
(16 octobre 1943 - 30 Octobre 2020)



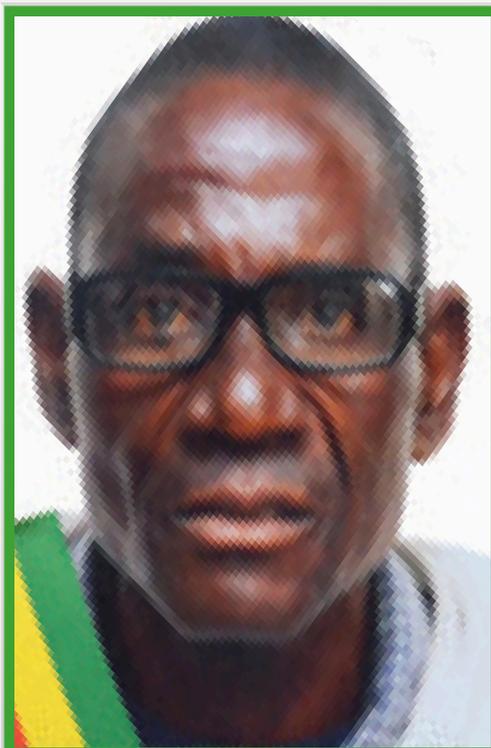


HONORABLE CONSEILLER
SADIO DANFAKHA
(31 Decembre 1949 - 21 Avril 2021)

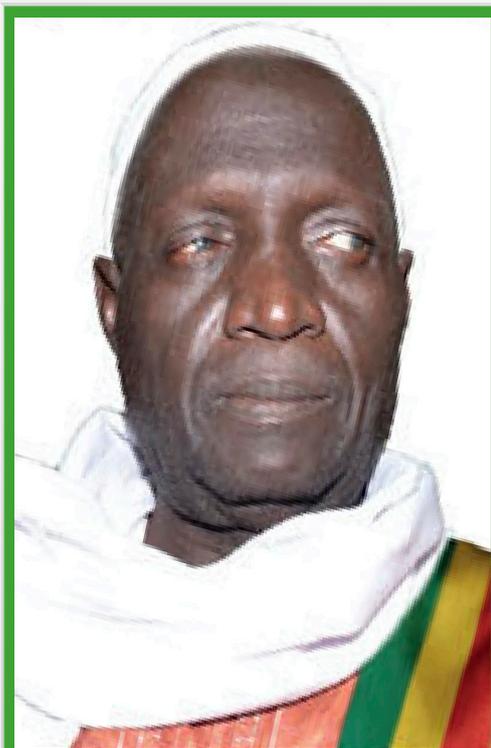


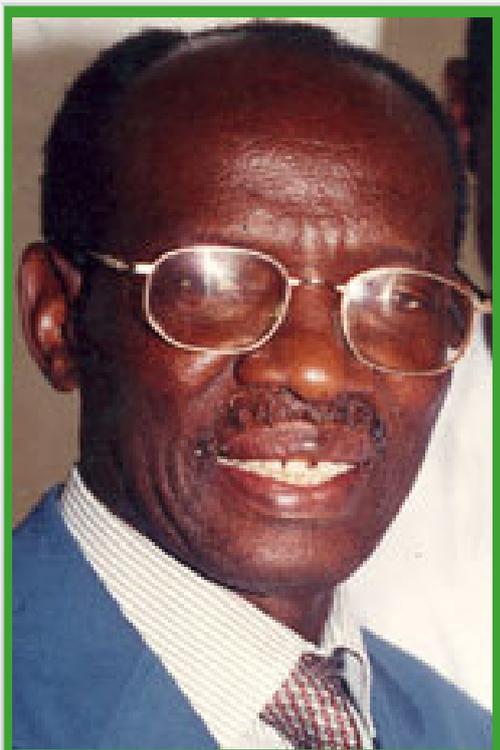
HONORABLE CONSEILLER
SIDYA DJIBA
(29 Aout 1967 - 05 octobre 2015)

HONORABLE CONSEILLER
BOUBACAR BALDE
(6 Mars 1959 - 11 juillet 2017)



HONORABLE CONSEILLER
MAHAWA FAYE
(28 Aout 1944 - 21 février 2021)



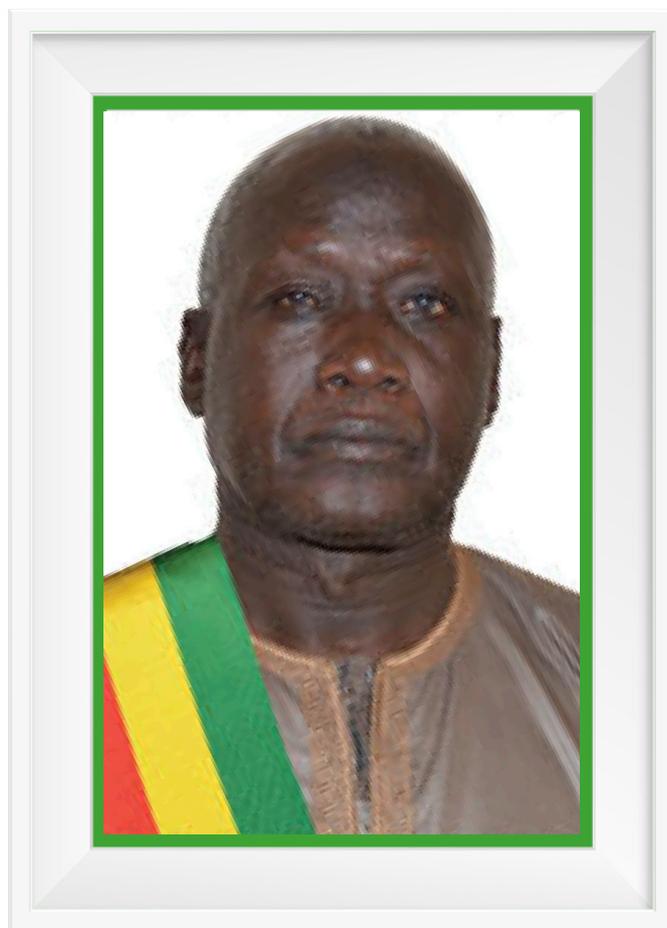


HONORABLE CONSEILLER
Mamadou DIOP
(09 Mai 1936 - 26 Mars 2018)



HONORABLE CONSEILLER
Bocar Hamidou MBATHIE
(06 Juin 1969 - 13 Juillet 2018)

HONORABLE CONSEILLER
Ousmane SECK
(15 Mars 1943 - 21 juin 2016)



REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Centre de suivi écologique, rapport sur l'état de l'environnement au Sénégal, édition 2015;
- CESE, Avis n° 01-2020 portant sur le thème « Pandémie de la Covid-19 : conséquences et propositions d'actions » ;
- CESE, Avis n° 2020-02 portant sur le thème « Effets de la pandémie de la Covid-19 sur le système de santé au Sénégal. Quelles nouvelles orientations pour une politique sanitaire plus résiliente et pérenne avec des services de qualité performants? », adopté le mardi 15 octobre 2020 ;
- PNUD, impact socio-économique de la Pandémie Covid-19 au Sénégal, Juin 2020 ;
- Rapport économique et financier annexé à la loi des finances 2021- DPEE ;
- Rapport sur la situation économique et financière et les perspectives en 2021, DPEE ;
- Rapport du Comité de Politique monétaire de décembre 2020 – BCEAO ;
- UNESCO, les défis de la continuité pédagogique au Sénégal face au Covid-19 ;
- Site du ministère de la Santé et de l'Action Sociale (MSAS), www.sante.gouv.sn, consulté le 20 janvier 2020 ;
- Site de Transparency International, [transparency.org](https://www.transparency.org/en/news/cpi-2020-sub-saharan-africa), (<https://www.transparency.org/en/news/cpi-2020-sub-saharan-africa>), consulté le 5 Février 2021 ;
- Site de l'économie algérienne, [eco-algeria.com](http://www.eco-algeria.com) (<http://www.eco-algeria.com/content/la-zlecaf-un-march%C3%A9-de-3000-milliards-de-dollars>), consulté le 5 Février 2021;
- Site du Soleil, (<http://lesoleil.sn/category/actualites/environnement/>), consulté le 3 Février 2021.

